

Rédaction et administration
430 EST NOTRE-DAME
MONTRÉAL
TELEPHONE : . . . HARBOUR 1241
SERVICE DE NUIT :
Administration : . . HARBOUR 1243
Rédaction : . . . HARBOUR 3679
Gérant : . . . HARBOUR 4897

LE DEVOIR

Directeur-gérant: GEORGES PELLETIER

FAIS CE QUE DOIS!

Rédacteur en chef: OMER HEROUX

Vol. XXIV — No 75
TROIS SOUS LE NUMERO
Abonnements par la poste
Edition quotidienne \$ 6.00
CANADA (Sauf Montréal et banlieue)
E.-Unis et Empire Britannique 8.00
UNION POSTALE 10.00
Edition hebdomadaire 2.00
CANADA
E.-UNIS et UNION POSTALE 3.00

Le mal d'argent

Où il est encore question de la cuisine des journaux
— Pourquoi nous devons halier ensemble. . .

Le mal d'argent, par le temps qui court, est chose, sinon populaire, au moins très et même beaucoup trop connue. On ne rencontre personne qui ne confesse en être, à un degré plus ou moins considérable, désagréablement atteint.

Chose curieuse, beaucoup ne paraissent pas soupçonner que les journaux puissent pareillement en souffrir.

Et pourtant! Que n'apprendrait-on pas si toutes les gazettes pouvaient, comme les laitiers de ce temps-ci, être contraintes à la confession publique!

Au fond, toute feuille est, à certains égards, une affaire. Il n'en est aucune qui puisse se passer d'une substructure économique; et celle-ci, comme toutes les constructions économiques du temps présent, subit durement les contre-coups de la crise.

Aussi durement, et plus durement même que beaucoup d'autres!

Pourquoi?

Parce qu'il n'est pas beaucoup d'affaires qui exigent, proportionnellement, une mise de fonds initiale aussi considérable; parce qu'il en est très peu aussi dont les frais généraux soient aussi difficilement compressibles.

Songez que, pour faire un seul numéro de journal, il faut d'abord disposer d'un atelier, de bureaux, d'un triple personnel (imprimeurs, rédacteurs, employés d'administration) considérable; songez qu'il faut que ce personnel dispose de services de renseignements, par exemple, dont le chiffre s'établit dans les milliers et les milliers de piastres.

Que vous tiriez cinq ou dix mille, vingt ou quarante mille numéros, il est une forte proportion de ces frais qui ne varient point. Vous aurez toujours besoin du même nombre de compositeurs, de rédacteurs, presque du même personnel administratif, des mêmes bureaux, du même éclairage, des mêmes services téléphoniques et télégraphiques, etc.

D'où cette première conclusion que, pour faire ses frais, un journal a besoin d'un tirage considérable, d'abondantes ressources de publicité, etc.

Pour notre part, nous confessons très nettement que le *Devoir*, en tant que journal, n'a JAMAIS fait ses frais. Il n'a vécu que de la générosité, publiquement avouée d'ailleurs, de ses amis, ainsi que des ressources que lui apportaient ses services auxiliaires. Quand il a réussi à boucler son budget global, c'est que l'imprimerie, la Librairie, etc., comblaient le déficit du journal proprement dit. — Et l'on ne saurait, pour le noter en passant, trouver de meilleure preuve du profond intérêt que tous ceux qui veulent le bien du journal ont à encourager ses services auxiliaires: Imprimerie, Librairie, Voyages.

Une seconde conclusion découle de ce que nous venons de dire: c'est qu'en temps de crise, le journal, dans l'impossibilité où il se trouve de réduire proportionnellement à la baisse de ses revenus le chiffre de ses dépenses, souffre plus que beaucoup d'autres du mal général. Et si, comme c'est le cas pour le *Devoir*, il doit compter pour vivre sur l'appui de Services auxiliaires, l'inévitable baisse de revenus qui atteint aussi ces services le dessert doublement.

Il n'y a pas là-dessus le moindre doute, tous les journaux souffrent durement du mal d'argent. Certains en sont morts, d'autres les suivront bientôt dans la tombe, si les affaires ne s'améliorent ou s'ils ne reçoivent de leurs amis quelque solide coup de main. Ils vivent, en accumulant des déficits.

Le mal d'argent, pour un journal, cela veut dire, avec la menace toujours pendante de la disparition définitive, l'obligation de se restreindre partout, de réduire au minimum les services et le format, de diminuer par là sa prise sur le public, avec le risque d'aggraver encore sa situation et de précipiter la crise finale. Cela veut dire l'impossibilité d'entreprendre quantité de choses qui pourraient rapporter, mais qui exigeraient un débours initial que l'on ne peut se permettre. Cela veut dire une activité réduite, une diminution de puissance. Cela veut dire, pour les rédacteurs qui voient tant de choses à faire, le chagrin de ne pouvoir les faire, simplement parce que l'argent fait défaut.

Oh! pour les journaux autant que pour les particuliers, c'est un rude mal que le mal d'argent.

Mais, en ce qui concerne le journal, ce mal offre, pourrait-on dire, un aspect réconfortant: c'est qu'il peut être traité par beaucoup de médecins, et que tous les médecins peuvent ensemble assister le patient, employer concurremment les remèdes les plus divers.

Parlons net, et sans figure.

Le *Devoir* souffre, il souffre très douloureusement, du mal d'argent. Tous ses amis, tous ceux qui, en dépit de divergences secondaires, le jugent utile, peuvent l'aider; — et nous les y invitons. S'ils veulent que nous puissions rendre de nouveaux services, il faut qu'ils le fassent. Nous devons halier ensemble.

Tout compte: un abonnement nouveau, un lecteur décroché, une souscription qui servira à accélérer le mouvement de l'oeuvre, une commande donnée à l'un quelconque de nos services auxiliaires: Librairie, Imprimerie, Voyages, un bout d'article, une nouvelle intéressante, une annonce, un bon mot dit à propos, tout enfin.

Tout sert à revigorer le patient. Et c'est alors l'histoire de la boule de neige! Plus le journal est fort, plus il peut multiplier ses points d'attrait; plus il les multiplie, plus il fait de progrès, plus il recueille de ressources nouvelles, plus il peut entreprendre, plus il peut être utile. Il n'y a presque pas de limite, en effet, à l'activité d'un journal puissant et bien intentionné.

Mais, pour que *petit journal devienne grand* et fort, et capable de toutes ces choses, il faut d'abord, on l'entend bien, le guérir du mal d'argent.

Nous écrivons ceci à l'heure où un groupe de nos amis entreprend, en marge de générosités particulières, admirables mais trop peu nombreuses, un mouvement en faveur du *Devoir*. Cela nous impose l'agréable obligation de dire à tous ces hommes de bonne volonté le plus cordial merci. Nous ne leur faisons qu'une promesse: c'est d'employer toutes les forces dont nous pourrions disposer à halier avec eux pour la défense des Causes qui nous sont pareillement chères.

Le *Devoir*, d'ailleurs, n'a pas d'autre raison d'être...

OMER HEROUX

L'actualité

Nos édiles et nos rues

L'édilité vient de donner une fiche de consolation à son bon peuple. Celui-ci se trouve malheureux de barboter comme canards — pour employer un mot de bonne société.

Son malheur provient de ce qu'il ne peut écarter les poites de l'avenir. Il suffit, pour le rendre heureux, que les échevins, qui savent, eux, de quoi demain sera fait, le préviennent que cet été la ville sera plus sale encore.

Le balayage sera léger pendant la canicule, et l'arrosage aussi. On s'occupera des grandes artères, mais dans les autres, on priera le vent de pousser la poussière.

Ce qui est effrayant, c'est qu'on ne s'est jamais aperçu jusqu'ici qu'il y avait abus des balais et des arrosoirs l'été. Mais on retranche ce luxe.

Je ne sais si notre conseil municipal s'en doute, mais il jouit, à l'heure actuelle, d'une impopularité de 100% dans tous les quartiers — sauf dans Saint-Laurent, où elle est de 110%, car telle est la proportion du vote.

Les gens sérieux ne le crient pas sur les toits; il ne faut pas agiter les esprits qui n'ont que trop de propension au balancement. Seulement, il y a des limites à tout. Si l'édilité, après nous avoir condamnés, au printemps, à vivre dans un cloaque, nous force littéralement cet été à respirer le crotin à pleine bouche, ce sera trop fort de café. Merci de nous en avertir.

D'abord les contribuables, paient pour le nettoyage; si on ne leur en donne pas, ils sont sots de continuer à payer.

Deuxièmement, ils paient, et plein prix, pour le "travail" de leurs échevins.

Première considération: si ces échevins sont débordés par la situation, qu'ils s'en aillent. Deuxième considération: s'il ne reste pas d'argent pour le nettoyage, pourquoi agrandir-on les écuries d'Augias, en d'autres termes, l'hôtel de ville — au coût de \$300,000? Mieux vaudrait prendre une partie de ces \$300,000, si les recettes ordinaires ne sont pas suffisantes, pour nettoyer les rues.

La logique de l'administration est plébéienne. On fait une campagne pour la protection contre la diphtérie et en même temps nos conseillers s'assoient sur l'hygiène et font la culture intensive du mal de gorge. Comme me disait un camarade, ils se comparent à la maman qui dirait à son petit: Tu sais, ne te lave pas, épargne le savon. Puis, si la crasse te rend malade, l'amras des piûles.

Le contribuable commence à en avoir par-dessus la tête. Nos échevins sont allés à Québec; ils y ont joué le rôle de Jocrisse. On les a traités avec les mêmes égards qu'un ballon dans une partie de rugby. On ne leur a accordé rien de ce qu'ils ont demandé. Québec ne souffre pas qu'on touche aux compagnies d'utilité publique dont il est le protecteur. Il draine vers soi tous les revenus intéressants. Nos échevins ont avalé tout cela... parce qu'ils espèrent que s'ils se montrent plastiques, ils auront peut-être leur prolongation de terme.

Pendant ce temps-là, d'ailleurs, tout en faisant faire toute leur besogne par la Saint-Vincent de Paul qui y risque sa réputation et y perd son temps, ils touchent tout leur traitement. Ils ne portent pas atteinte au traitement des fonctionnaires non pas par sympathie pour ceux-ci, mais afin de ne pas attirer l'attention sur les leurs.

Le public peut être jobard; mais il y a des termes tout de même à sa jobarderie. L'administration se propose de ne pas balayer; pourquoi ne la balayerait-on pas?

Elle déclare qu'elle n'a pas d'argent; puisqu'elle ne fait rien et qu'elle se déclare incapable de rien faire, pourquoi ne s'en va-t-elle pas? Si elle avait en du cœur et quelque souci des intérêts des contribuables, puisque c'est Québec qui, même, elle aurait dû dire à Québec que le rôle de cinquième roue qu'on lui fait jouer est de pur luxe en ces temps de crise.

Il suffirait de garder le maire. D'abord, il remplit ses promesses. Il a promis de ne rien faire et c'est ce qu'il fait éperdument. Il sera là pour recevoir les stars de cinéma et les autres personnages de même farine qui pourront venir à l'hôtel de ville. Les autres, dehors! puisque c'est le gouvernement de Québec qui gère de fait, qu'il gère officiellement, soit directement, soit par cette Commission municipale à la juridiction de laquelle il vient d'ailleurs de soumettre la ville de Montréal.

NESSUS

Mort du curé de Carleton

Carleton, 31 — M. l'abbé E.-P. Chouinard, vicaire forain du diocèse de Gaspé, et curé de Carleton depuis 1920, est mort à l'âge de 71 ans.

Demain

Demain, le "Devoir" publiera, outre ses rubriques régulières et les dernières nouvelles d'Ottawa et de Québec, plusieurs articles spéciaux et, pour les amateurs de timbres, la photographie de la nouvelle série qui sera émise, demain même, à la Cité Vaticane.

Londres refuse de coter les obligations canadiennes (Voir page 3)

A Ottawa

Le rapport de l'enquête sur le charbon publié d'ici 15 jours

C'est ce que promet M. Gordon, ministre — La gendarmerie royale et les gardes de pénitenciers — Le port d'armes prohibées

LE PRET SANS INTERET DE \$2,447,000 AU "C. P. R."

(Par Emile BENOIST)

Ottawa, 30 — La Chambre des Communes a dû absorber, aujourd'hui, une jolie macédoine législative: bill à propos des armes défensives, bill à propos de la R.C.M.P., bill à propos des gardes de pénitenciers, crédits budgétaires de l'immigration, de la Justice, des Mines.

Tout cela se mêle plus ou moins. Le gouvernement n'en est pas moins parvenu à faire voter en troisième lecture son bill à propos des armes offensives, sans que le ministre de la Justice, M. Guthrie, ait été tenu de définir ce que c'est au juste qu'une arme offensive. Personne n'a pensé à lui demander pareille définition.

Comme il était question de voter des crédits au ministère des Mines, ce soir, le ministre, M. Gordon, qui se trouve être en même temps ministre du Travail — on devrait dire du Chômage — a déclaré que, d'ici quinze jours, il entend publier le rapport de la commission qui a fait enquête, en vertu de la loi des mines, sur le commerce du charbon.

Le ministre a cru qu'il était à propos de qualifier, comme on dit en langage parlementaire, sa déclaration: "L'enquête n'était pas une affaire si simple que cela, parce que le commerce du charbon, comme je le commence à le comprendre, est un qui souffre sous plusieurs aspects. J'espère avoir un rapport d'ici une semaine ou deux."

Quelles surprises nous réserve l'enquête sur le charbon? Il faut attendre encore une semaine ou deux pour le savoir. Le baron du charbon sera-t-il alors revenu de sa croisière autour du monde? Dans le cas contraire, le ministre du Travail en même temps que des Mines pourrait peut-être ajourner jusqu'au retour du baron concerné la publication du rapport en question. Il faut avoir des égards, pour les grands de ce monde.

Nous résumons à larges traits la séance d'aujourd'hui.

Les armes offensives

Le bill de M. Guthrie prévoit une peine qui peut varier, à la discrétion du juge, d'une à cinq années d'emprisonnement, pour le port sans permis d'un revolver, d'un pistolet ou d'une arme à feu quelconque qui peut être cachée sur la personne.

Pour satisfaire tout le monde, le ministre a cependant, à la dernière minute, modifié le bill. En plus du pistolet et du revolver la loi mentionne spécifiquement le fusil à canon court (sawed-off gun). La même peine s'appliquera dans le cas d'un individu surpris avec des armes de ce genre dans une automobile.

Le ministre a rassuré M. E.-C. Chevrier, chasseur intrépide de la région de la Gâtineau. La loi ne vise pas les chasseurs armés d'un fusil ou d'une carabine.

Le bill s'en va maintenant au Sénat.

La R. C. M. P.

Le ministre de la Justice fait ensuite franchir tous les stades de la procédure parlementaire à une résolution déjà présentée en Chambre et afférant à un bill relatif à l'administration de la R. C. M. P., c'est-à-dire ce qu'on a convenu d'appeler *Police Montée*. Sans rien changer à ce sigle, le gouvernement pourrait toutefois changer la désignation de ce corps pour lui en donner une qui soit plus conforme à la vérité. Pourquoi la *Royal Canadian Mounted Police* ne serait-elle pas la *Royal Canadian Military Police*? Car la R. C. M. P. est véritablement un corps militaire et son caractère militaire va s'accroissant de plus en plus. C'est une garde de prétoriens.

Une fois la résolution adoptée, le ministre a présenté le bill en première lecture. Cette mesure a trois objets principaux: Autoriser le gouvernement à ne pas faire passer certains deniers publics par le fonds consolidé; l'autoriser encore à verser dans le fonds de pension de la R. C. M. P. amendes et confiscations qui pourraient autrement être réclamées par des membres de cette force; établir certaines règles relativement à la participation à ce fonds de pension. De plus le bill statue sur des questions de discipline.

Le cas des provinces

A propos des sommes qui ne passeront plus par le fonds consolidé, nous avons vu en ces derniers gouvernements provinciaux — ce n'est pas le cas de celui de Québec, on sait cela — au lieu d'avoir une police à eux, ont prié le gouverne-

ment fédéral de faire la police dans leurs territoires respectifs. Ce dernier se charge volontiers de cette tâche, moyennant rétribution toutefois. Jusqu'ici l'argent payé par les diverses provinces concernées pour les services rendus par la R. C. M. P. tombait dans le fonds consolidé. A l'avenir le gouvernement pourra employer directement cet argent à l'entretien de la R. C. M. P. Il paraît qu'en cas d'urgence cela peut être fort utile. Quand l'argent tombe dans le fonds consolidé, il est toujours difficile de l'en faire sortir, car le ministre des Finances, en vertu d'une grâce d'état, est un Cerbère difficile à corrompre. Le fonds consolidé ne se départ de ses deniers qu'en vertu d'un vote du Parlement ou encore en vertu d'un mandat spécial autorisé par Son Excellence le gouverneur général. Le mandat spécial est une procédure embarrassante, qui vaut généralement reproche et blâme au gouvernement dès que le Parlement se remet en session. Il est tellement plus facile et plus simple de contourner l'inconvénient du fonds consolidé. C'est ce que M. Bennett a décidé de faire à propos de l'argent de la R. C. M. P.

Le ministre de la Justice a cependant donné l'assurance au leader libéral, M. Mackenzie King, que l'adoption du bill ne signifiera pas que la R. C. M. P. se trouvera soustraite au contrôle du comité parlementaire des subsides. Les crédits ordinaires pour le maintien de cette force continueront d'être soumis au Parlement.

Le coût s'est accru

M. Mackenzie King observe que le coût d'entretien de la R. C. M. P. s'est considérablement accru, ces dernières années. En 1928-29, il n'était que de \$2,800,000; l'an dernier, il s'est augmenté à \$6,245,000.

L'augmentation est évidente, admet M. Guthrie, mais cela dépend de ce que la R. C. M. P. est maintenant chargée de la police douanière, qu'elle est aussi chargée de faire respecter la loi des oiseaux migrateurs. L'effectif de la R. C. M. P. est de 98 officiers et de 2,402 hommes. Autrefois l'effectif de cette force ne dépassait pas 1,500 hommes. En moyenne chaque membre de la R. C. M. P. coûte annuellement \$2,250 au pays, tous frais compris.

Cette *Police Montée* et pourtant démontée ne manque pas de se mettre les pieds un peu partout. Un groupe de 192 de ses agents font du service maritime ou du service de navigation intérieure. Pour faire la guerre à la contrebande, la R. C. M. P. dispose de 102 vaisseaux, dont quelques-uns peuvent prendre la mer, de 359 voitures automobiles, de 27 motocycles, de 13 camions, de 256 chevaux — ce qui est tout de même légitime pour une *Police Montée* — et de 445 chiens. Ces dernières bêtes servent dans les régions arctiques.

Ce qu'on reçoit des provinces

A l'heure qu'il est le gouvernement fédéral reçoit \$790,000 par année des diverses provinces ou la police provinciale est faite par la R. C. M. P. Cela suffit amplement à couvrir les frais occasionnés par les services rendus.

En réponse à une question de M. Ernest Lapointe, M. Guthrie dit que dans la province de Québec, la R. C. M. P. ne s'occupe que de faire observer les lois fédérales. Elle ne collabore avec la police provinciale que si elle en est priée par celle-ci.

La dernière partie de la résolution qui a précédé le bill avait trait à l'établissement "de nouvelles dispositions afin de compter le service des officiers et des constables en Afrique-Sud pour les fins de la pension."

En citant ce texte, l'autre jour, nous nous demandions ce que c'était d'officiers et des constables en Afrique-Sud avaient à faire en cette affaire et nous exprimions l'espoir que M. Guthrie nous le dirait bientôt.

Le bill nous fournit maintenant des éclaircissements sur ce point. Il s'agit de faire compter, pour fins de pension, les années de service des membres de la R. C. M. P. dans le corps expéditionnaire canadien en Afrique-Sud, lors de la guerre contre les Boers.

La loi des pénitenciers

Le ministre de la Justice, M. Guthrie, a encore fait voter une résolution afférant à un bill qui modifiera la loi des pénitenciers; com-

(Suite à la page 2)

A Québec

Tout propriétaire d'auto doit payer patente...

Qu'il se serve ou non de sa voiture — Le bill Fisher rejeté — Le truc du moteur stationnaire — Le bill de la Commission des écoles catholiques à Montréal — Deux ans et non cinq ans, pour les commissaires

LES FINANCES PAROISSIALES ET LA COMMISSION MUNICIPALE

(Par Alexis GAGNON)

Québec, 31. — Les honorables députés se sont baladés tout l'après-midi d'hier en automobile sans licence.

M. Martin Fisher, député de Huntingdon, a présenté un bill pour fonder la taxe des autos, non sur la propriété mais sur l'usage.

Actuellement, nombre de propriétaires mal en point ont dû réviser leur auto, soit dans le garage, soit dans le fenil de la grange. Mais le fisc provincial exige quand même sa redevance annuelle, que l'auto soit ou non en service. D'après le bill Fisher, n'aurait eu à payer licence que les usagers de l'auto. Mais le gouvernement en a décidé autrement. La loi reste inchangée et ceux qui ne peuvent payer la licence annuelle, même s'ils laissent l'auto garée toute l'année durant, devront la vendre ou s'en débarrasser de quelque façon.

Il est à toute loi un accommodement.

"Je veux, nous disait un auditeur vibrant d'indignation, sur la porte du garage ou j'aurai remis mon auto, clouer une pancarte: Au trésorier de la province, M. Stockwell. Qu'il me fasse payer licence, s'il en est capable. Je le défie."

Car il suffirait d'enlever simplement les roues à l'auto. Dès lors, le percepteur est en présence d'un engin stationnaire, incapable de se mouvoir en aucune direction, et de deux paires de roues. Du moment que l'engin est dissocié des roues, il n'est plus un véhicule-moteur, et on n'a point, que je sache, imposé de taxe sur les roues."

Le bill Fisher a été rejeté par 44 contre 9. Le premier ministre a présenté un projet de loi qui place sous l'égide de la commission municipale, les syndicats de paroisses pour la construction et la réparation d'églises, presbytères, etc.

MM. Taschereau et Duplessis ont déclaré tous deux qu'ils avaient été avisés par des autorités religieuses, le premier de présenter le bill, le second de le combattre. Le premier ministre a déclaré, toutefois, que si l'autorité religieuse repousse le projet, il sera immédiatement retiré.

Le bill des poteaux est revenu.

Bloc-notes

Cette enquête

Un ministre d'Ottawa, M. Gordon, vient de déclarer qu'il rendra public dans une quinzaine, le rapport de l'enquête menée sur le commerce de gros du charbon à Montréal et dans l'est du Canada. Cette enquête, commencée fin novembre dernier, tenue à huis clos, aura duré une partie de l'automne et tout l'hiver, soit plus de quatre mois. Entretemps les consommateurs ont payé leur combustible le prix que le trust avait fixé. Les marchands distributeurs sont restés à la merci du trust. Et si celui-ci fait des profits exagérés, nous le saurons un peu tard. L'enquête sur la distribution et le prix de détail du lait à Montréal par un comité parlementaire a été jusqu'ici autrement rapide et révélatrice de ce qui se passe dans les grandes laiteries. L'on a déjà par exemple pu connaître des détails précis sur les opérations financières de tels et tels distributeurs de lait et sur les profits globaux qu'ils ont faits depuis huit ans. C'est au point qu'on se demande si l'enquête du ministère sur le charbon donnera autant de précisions que celle des députés sur la question du lait. Aussi les consommateurs montréalais ont-ils hâte de lire le rapport que doit déposer M. Gordon. L'on peut parier d'avance qu'il ne sera pas aussi indécis quant aux actes des "barons du charbon" que l'enquête sur les actes de ceux que des députés appellent les "barons du lait".

Finance américaine

Le nouveau président des Etats-Unis, M. F. D. Roosevelt, vient de mettre hache en bois, à propos des réformes bancaires. Son dernier message au congrès signale qu'il faut séparer les maisons de banque des maisons de placement, surveiller rigoureusement les opérations des financiers et des courtiers vendeurs de valeurs mobilières au public, et réglementer sévèrement les opérations de banque et celles de maisons de placement. Cela veut dire qu'il sera désormais

M. Bercovitch le présente. Ce docteur bill que l'on présente à tous les deux ans à pour but d'exempter les compagnies de services publics de toute taxe spéciale sur les poteaux. M. Arcand présente aussi un bill pour prohiber la taxation inter-municipale.

Nommés pour deux ans

Le bill de la Commission des écoles catholiques de Montréal a été adopté hier soir avec un amendement considérable.

Désormais, après l'expiration du terme d'office des présents commissaires, tous les commissaires ne seront choisis que pour deux ans, sauf le président, dont le terme sera de cinq années. M. Vautrin a expliqué que l'administration montréalaise avait demandé cette modification, à cause de l'élection municipale qui a lieu tous les deux ans.

Le bill place sous la juridiction de la Commission des écoles catholiques de Montréal les emprunts temporaires des corporations scolaires de l'île de Montréal. On sait que la Commission des écoles catholiques de Montréal avait juridiction sur les emprunts permanents des corporations scolaires de l'île.

M. Duplessis a combattu vivement le bill, qui interdirait les commissions scolaires de l'île au profit de la Commission scolaire de Montréal.

C'est un principe mauvais qui contribue à accentuer la centralisation, dont on se plaint tant, et avec raison. Car la centralisation est particulièrement nocive pour les écoles. J'ai, dit-il, tout le respect qu'on voudra pour la Commission des écoles de Montréal, mais après elle, ça n'est pas la fin du monde. On veut créer par là, un organisme pour le patronage et le favoritisme politique.

Montréal devrait élire ses commissaires avec le système paroissial, comme autrefois.

La consolidation des dettes

Au commencement de la séance du soir, M. L.-A. Taschereau a présenté un bill modifiant la loi des dettes et des emprunts municipaux relativement à la consolidation des dettes flottantes.

(Suite à la dernière page)

impossible à une banque comme la *National City Bank* d'avoir une filiale telle que la *National City Company*, étroitement liée avec elle et qui a fait en ces dernières années des lancements de valeurs où le public américain a perdu des millions, comptant sur l'honnêteté de cette maison en partie double qu'on a su depuis avoir été dirigée par des *banksters* — banquiers malhonnêtes et véreux, — alors qu'elle avait une extraordinaire réputation de solidité et de jugement financier. Une loi va suivre le message de M. Roosevelt. Il ne s'arrêtera pas en si bon chemin. Une grande maison de New-York a voulu contester à la commission sénatoriale qui fait enquête sur les opérations de *Wall Street* le droit d'assigner et d'interroger les membres de son personnel. A ce qu'on sait, M. Roosevelt lui a fait mander que sous sa présidence, personne ne pourra se prétendre au-dessus de la loi et échapper aux enquêtes de cette sorte. Aussi s'attend-on à de nouvelles révélations financières, d'ici quelques semaines, à Washington. M. Roosevelt veut faire place nette, — même à *Wall Street*. Rude besogne, mais qu'il a menée jusqu'ici vigoureusement.

L'impôt sur le revenu

On nous fait remarquer que la formule T-1 de l'impôt sur le revenu, — c'est la déclaration obligatoire que tout contribuable gagnant \$1,000 et plus par année devra produire au fisc d'ici le 30 avril avec sa première tranche d'impôt, — ne rime plus à rien du tout, après les modifications sérieuses que M. Rhodes vient de proposer. Le contribuable ne peut plus s'y retrouver. Les exemptions ne sont plus les mêmes, le taux de l'impôt a changé, etc. Est-ce qu'il n'y aurait pas moyen que le fisc rende plus faciles les formalités de déclaration, à faire? Ou est-ce que le ministre ne pourrait prolonger d'un mois le délai pour la déclaration et le premier versement? Entre temps, il y aurait moyen de fournir de nouvelles formules corrigées aux contribuables, qui en auront assez de trouver de quoi payer cet impôt aujourd'hui.

G. P.

En dernière page

Une nouvelle communication sur l'électricité à la campagne.

Avis à ceux qui voyagent

Tous billets, Europe et partout, émis au tarif des compagnies — Hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. — Service complet — LE DEVOIR-VOYAGES, 430 Notre-Dame Est. Téléphonez HARBOUR 1241.

Le rapport de l'enquête sur le charbon publié d'ici 15 jours

(Suite de la 1ère page)

me dans le cas précédent, l'adoption de la résolution a été immédiatement suivie de la présentation du bill en première lecture.

Cette mesure a pour effet de soustraire absolument de la juridiction de la Commission du fonctionnarisme, de la Commission du service civil, comme on l'appelle généralement, le personnel de tous les pénitenciers.

Le gouvernement se fait autoriser à nommer un surintendant de pénitenciers, des inspecteurs, des directeurs, des directeurs adjoints et d'autres fonctionnaires administratifs ou exécutifs, en déterminant lui-même quels services seront confiés à la mesure. La mesure mesure autorise le surintendant, sur proposition du directeur, à nommer lui-même des gardiens, des chefs d'atelier et d'autres fonctionnaires et employés.

Dès la présentation de la résolution, sans attendre le bill, le leader libéral, M. Mackenzie King, a voulu marquer son opposition à cette mesure qu'il tient pour rétrograde et même extrêmement dangereuse.

Il ne s'agit, dit-il, de rien moins qu'un retour au patronage politique, ce qui est condamnable. On commence avec les fonctionnaires

des pénitenciers. C'est comme le taillant d'un coin que l'on introduit dans l'arbre de la Commission du fonctionnarisme. D'un premier coup plus d'un millier de fonctionnaires seront soustraits de la juridiction de la Commission. Sur ces mêmes fonctionnaires, le gouvernement ne pourra même plus exercer un contrôle direct. Rien n'empêchera un préfet de prendre de ses parents exclusivement comme gardes d'un pénitencier.

M. Guthrie répond qu'il n'y a rien de tel à redouter. Les gardes de pénitenciers sont soumis plus ou moins au régime militaire. En Angleterre, la nomination des fonctionnaires de cette catégorie se fait de la façon que le gouvernement propose par le bill actuel. Il ne s'agit pas de faire du patronage politique mais d'adopter un mode de nomination qui assure une discipline convenable dans les pénitenciers.

Le préfet d'un pénitencier doit avoir droit de dire son mot à propos du choix des gardes parce que sa vie même peut en dépendre. La Commission du service civil est absolument incompétente à faire pareil choix puisqu'elle n'a même pas le loisir de voir les candidats. Elle ne peut dresser des listes de candidats éligibles que d'après des examens qui ne sont pas toujours probants, quand il s'agit de gardes de pénitenciers. Le physique compte en pareil cas. M. Guthrie fait observer que ce mode de recrutement a déjà été inauguré dans la R. C. M. P., sans que personne ait pu se plaindre que le gouvernement actuel ait cherché à exercer du patronage politique.

Un garde de pénitencier, dit M. Guthrie, doit d'abord avoir un physique imposant. Il doit être fort et robuste, posséder aussi de l'instruction et même de l'éducation. Certains gardes actuellement en service savent à peine signer leur nom. Un garde doit encore être intelligent — c'est toujours M. Guthrie qui énumère les qualités que doit posséder un garde de pénitencier — et pouvoir user de discrétion. Il doit encore être courageux, c'est essentiel, parce qu'il aura affaire avec des gens qui sont toujours prêts à risquer le tout pour le tout. Un garde de pénitencier doit être humain mais sans sensibilité. Pour cela, l'entraînement militaire lui est nécessaire.

L'administration des pénitenciers ne peut s'accommoder de lenteurs de la Commission du service civil. Celle-ci, par exemple, n'a pas encore été capable de remplir une vacance qui s'est produite par suite des dernières émeutes dans les institutions pénitencières. M. Edgar Chevrier, député libéral d'Ottawa, rétorque que si la Commission du service civil ne peut agir, c'est qu'on lui met des bâtons dans les roues. C'est la loi même du service civil qui l'empêche d'agir et l'on dirait que c'est voulu. La loi exige que les gardes de pénitenciers soient des gens instruits, cultivés, de bonne éducation, etc. Il est assez difficile de trouver des gens de cette sorte qui acceptent d'être garde-chiourme. Ne veut-on pas tout simplement faire disparaître la Commission du service civil? Si tel est le cas, qu'on le dise donc tout simplement. Ce sera malheureux de revenir à l'ancien régime du favoritisme politique, mais si c'est cela que l'on veut obtenir, qu'on ait donc la franchise de le dire.

M. Joseph Jean, député de Maisonneuve, pose une question pertinente: "La nouvelle loi stipulera-t-elle que le surintendant et ses subordonnés devront être bilingues en ce qui concerne au moins la province de Québec?"

M. Guthrie: "Oui".

Le ministre expose que les préfets auront toute autorité sur les gardes. Ceux-ci ne seront nommés en permanence qu'après un stage de six mois. Au cours de cette période, ils auront dû démontrer leur aptitude. Le favoritisme politique n'aura rien à voir là-dedans, le seul mérite personnel entrera en ligne de compte.

Les récentes émeutes dans les pénitenciers ont démontré que certains gardes n'étaient pas à la hauteur, ne pouvaient faire face à une situation d'urgence. Un incendie s'est déclaré au pénitencier de Saint-Vincent de Paul et les gardes n'étaient pas préparés.

Il n'y a pas eu d'incendie à Kingston mais si le cas s'était produit c'eût été la même chose. Il faut aussi tenir compte de la sécurité des détenus. M. Guthrie dit que des pertes de vie ont résulté du maniement sans précautions d'armes par des gardes.

Conviendrait-il de s'en tenir aux recommandations de la Commission du service civil pour le choix des gardes de pénitenciers? M. Guthrie en doute. Récemment deux propagandistes communistes étaient nommés gardes de pénitenciers. Tous les deux avaient passé par les épreuves de la Commission du service civil. Après avoir été reconnus, ils ont été chassés. Il n'est pas impossible que pareille chose se produise sous le nouveau régime; mais le gouvernement considère qu'il s'agit de relever le moral des fonctionnaires de nos institutions pénitencières. La mesure ministérielle, d'après le ministre de la Justice, est de nature à faire revivre la discipline, à remettre daplomb toute l'organisation.

Le ministre, ayant le dernier

mot, dit que dans bien des ministères, certains fonctionnaires ne sont pas nommés par la Commission du service civil. Il en énumère un certain nombre.

Pour finir, la résolution est votée et le bill subit l'épreuve facile de la première lecture.

On vote des crédits

Pendant la soirée, le comité des subsides a voté des crédits aux ministères de la Justice, de l'Immigration et des Mines.

Dans les trois cas, cela a donné lieu à de longs débats. M. G. G. Coote, député progressiste de Macleod, Alberta, s'est plaint, par exemple de ce que certains immigrants britanniques entraînent trop facilement au Canada. Il est aussi bien que ça soit un député du nom de Coote qui se plaigne de l'immigration britannique.

La soirée s'est terminée sur un débat à propos du charbon mou des îles Britanniques qui vient concurrencer chez nous le charbon de la Nouvelle-Ecosse. Le ministre des Mines, M. Gordon, aussi ministre du Travail, devra recommencer la présentation de ses crédits miniers.

A cette session-ci

Le gouvernement a l'intention de faire passer, dès cette session-ci, le bill qui établira des lois canadiennes de navigation pour remplacer les anciennes lois de navigation britanniques devenues obsolètes chez nous par suite de l'adoption du statut de Westminster.

M. Durand, ministre de la Marine, a fait cette déclaration, cet après-midi, en réponse à une interpellation de M. A.-W. Neil, député indépendant de Comox-Alberni. Cette pièce de législation est considérable. Elle a près de 300 pages et comporte 820 articles.

Notre commerce avec la France

M. Girouard, député de Drummond-Arthabaska, a appris du ministre du commerce que nos échanges commerciaux avec la France ont diminué en 1932, comparativement à 1931. Nos importations qui étaient de \$21,285,389 sont tombées à \$9,514,215; nos exportations en France sont passées de \$13,668,955 à \$14,468,798.

Les avances au Pacifique

Ce même député a appris du ministre des Finances que le gouvernement a autorisé un prêt sans intérêts de \$2,447,000 au *Pacifique Canadien* afin de permettre à sa compagnie de fournir du travail à un certain nombre de ses employés qui chômaient. Le 17 octobre dernier, le *Pacifique* a touché une première avance de \$1,447,222.71. La différence de \$1,000,000 reste disponible.



A BRUXELLES — Le roi et la reine des Belges photographiés dans les jardins de leur palais.

Le ministre ne peut dire cependant si le *Pacifique* a souscrit à l'emprunt de conversion de 1932, parce que les rapports à propos de cet emprunt ne sont pas encore complétés.

Emile BENOIST

La Fédération et l'hôtel Windsor

La Fédération des oeuvres de charité canadiennes — françaises trouve depuis le début de son organisation un excellent accueil à l'hôtel Windsor; celui-ci a mis à la disposition du groupe féminin de cette fédération l'un des grands appartements de son hôtelier, sans aucuns frais pour l'oeuvre elle-même, et aussi une partie de son personnel, pour le temps de la campagne. Ce geste de la direction du Windsor permet aux organisateurs de la campagne de faire une économie importante; cela compte, puisqu'ils veulent réduire les frais au plus bas afin de donner aux oeuvres tout le bénéfice de la souscription publique.

Causerie sur l'agriculture à CKAC

M. Valmore Gratton parlera des "méthodes de distribution des produits agricoles" sous les auspices de l'U.C.C. au poste CKAC demain, à une heure.

\$500,000,000 en octrois de chômage

Washington, 31 (S. P. A.) — Le bill de l'administration qui crée un fonds de \$500,000,000 pour les octrois de chômage aux Etats a été voté hier par le Sénat des Etats-Unis.

Juges et avocats juifs expulsés des cours de Berlin

Berlin, 31 (S.P.A.) — Les troupes de choc nazis ont expulsé les juges et les avocats juifs de toutes les cours de Berlin. Parmi les expulsés, on remarque le juge en chef Kurt Soelling.

Une pension à l'ancien sous-chef Marin

Le comité exécutif a voté hier une pension annuelle de \$1,500 à M. Oscar Marin, ancien sous-chef du service des incendies de Montréal. M. Marin est un des plus anciens membres du service des incendies, dans lequel il est entré il y a 47 ans.

Archiviste de la ville

M. Conrad Archambault, depuis 12 ans assistant de l'archiviste de la ville, a été promu hier à la direction du service des archives municipales en remplacement de feu M. P. L. N. Beaudry. M. René Demers est nommé assistant et M. Charles Robillard sera employé dans le bureau.

MARQUE DE VICHY-ETAT GARANTIE

ACIDITÉ de l'estomac

Pastilles VICHY-ETAT

Aux aromes d'anis, citron, menthe et sans arôme

Boîtes de 15c, 25c, 45c, 90c, \$1.25

En vente dans toutes les pharmacies

AGENCE VICHY-CELESTINS 2007 Ave. Ste-Catherine • Montréal

CE DEJEUNER CHAUD

est populaire chez les maris

Réchauffez les biscuits au four. Servez-les avec du lait chaud. Voilà pour du Shredded Wheat Chaud! Essayez aussi le gruau au Shredded Wheat! Si facile à faire — seulement trois opérations rapides. Et vous aurez du blé entier d'une saveur différente, délicieuse.

Dans chaque boîte, il y a 12 gros biscuits débordant de l'énergie fournie par le blé 100% entier.

SHREDDED WHEAT

FAIT AU CANADA • DE BLE CANADIEN • PAR DES CANADIENS

Le vrai remède

Il y a quelques années, alors que l'émigration des nôtres aux Etats-Unis battait son plein, monsieur l'abbé G. M. Bilodeau publiait un ouvrage qui s'enlevait en moins de huit mois. Cet ouvrage qu'on ne peut plus trouver en librairie et qui s'intitulait: *POUR RESTER AU PAYS*, vient de recevoir son complément dans un autre livre de monsieur l'abbé Bilodeau, qui s'intitule: *LE VRAI REMÈDE*. Tout le monde se demande avec angoisse quel

est le vrai remède à la crise présente. Dans un travail élaboré, monsieur l'abbé Bilodeau fait des suggestions fort opportunes quoique très simples. On comprend que le missionnaire-colonisateur voit surtout la solution dans la colonisation et l'agriculture. Sur ce point, il rencontre sûrement l'assentiment de la plupart des économistes et des hommes d'oeuvre, quelque peu au courant de la situation dans notre pays. Le vrai remède, un beau volume de 170 pages, 0.75 à la Librairie du Devoir, 336-340 rue Notre-Dame Est, Montréal.

Il faut que la charité soit aussi grande que la misère

LES EMBUSQUÉS DE LA CHARITÉ

Ceux qui, aux heures graves, se dérobent à un devoir social ou patriotique, sont des embusqués. Y en a-t-il parmi nous dans la crise actuelle? Il semble que non.

Des milliers répondent à l'appel de la Fédération

Non seulement les contributions sont nombreuses et généreuses, mais des milliers de citoyens donnent leur temps et leur travail. 2,500 auxiliaires bénévoles sont aujourd'hui au service de la Fédération sans la moindre rémunération. Avez-vous fait votre part?... En service?... En argent?...

Ne tardez pas. Agissez maintenant, notre objectif de \$170,000 doit être atteint le 10 avril

Cette somme correspond aux besoins immédiats des seize oeuvres de sauvetage social qui composent la Fédération

Les souscriptions peuvent être acquittées en plusieurs versements

FEDERATION des OEUVRES de CHARITE CANADIENNES-FRANCAISES

Sous le haut patronage de

Son Excellence Mgr Georges GAUTHIER, Archevêque de Montréal.

Direction générale — 922 Square Victoria — Tél. MAR. 4131-2

Hon. Fernand RINFRET, Maire de Montréal.

Arthur TERROUX, Président Honoraire.

Section féminine — Suite 32, Hôtel Windsor — Tél. HAR. 6744

La Fédération comprend les seize oeuvres ci-dessous :

- 1 — L'Aide à la Femme
- 2 — L'Aide aux Enfants Infirmes
- 3 — Le Camp du Lac Vert
- 4 — Les Camps David-Perron
- 5 — La Colonie Jeanne-d'Arc
- 6 — La Colonie des Grèves
- 7 — L'Assistance Maternelle
- 8 — L'Assistance Publique

- 9 — L'Association Canadienne-française des Aveugles
- 10 — La Fédération d'Hygiène Infantile
- 11 — L'Institut National Canadien pour les Aveugles.
- 12 — La Maison Ignace-Bourget
- 13 — Le Patronage St-Vincent-de-Paul
- 14 — Le Refuge Notre-Dame-de-la-Merci
- 15 — Le Secours aux Chômeuses
- 16 — L'Union Nationale Française.



"Par-dessus la justice il y a la sollicitude." Notre Société s'acquiesce de l'une et de l'autre.

Assurance funéraire
Direction de funérailles
Salons Mortuaires
Ambulances privées

LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

de

FRAIS FUNÉRAIRES

Rue Ste-Catherine, 302 Est

Téléphone:

PLateau 7-9-11

DEMANDEZ NOTRE PROSPECTUS

Docteurs, Consultez !!!
les Grands Constructeurs de France
Compagnie Générale de Radiologie

Rayons X

toute l'électricité médicale

—Gallois & Cie—

Ultra-Violet — Quarts — Infra-Rouges

Lampes sociatives pour salles d'opérations.

—Etablissements G. Boultte—

Instruments de Diagnostic

—Collin & Cie—

Instrumentation chirurgicale

par excellence.

Service d'ingénieur électro-radiologiste

Conditions faciles

Prix, catalogues sur demande.

PAUL CARDINAUX, D. Sc.

"REUNION FRANÇAISE"

678 Cherrier MONTREAL HA. 2357

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

Mesure sévère contre le Canada

Londres refuse de coter les obligations canadiennes

Londres, 31. (S.P.C.) — Les transactions sur les obligations canadiennes ont été suspendues à la Bourse ce matin en raison de la taxe de 5 p.c. que le gouvernement canadien se propose d'imposer sur l'intérêt payable par les détenteurs à ceux qui n'habitent pas le Canada.

Les titres ferroviaires aussi ne sont plus cotés à cause de l'incertitude qui règne concernant les paiements de dividendes aux détenteurs de ces titres à l'étranger.

Les principales maisons de banque ont déjà fait des représentations à ce sujet au gouvernement canadien, lui demandant d'abandonner ce projet considéré comme injuste pour les financiers et les épargnants britanniques et tant que la situation ne sera pas réglée définitivement, les titres en question ne seront plus cotés à la Bourse de Londres. On veut déterminer surtout si les détenteurs de titres canadiens pourront soustraire l'impôt qu'ils verseront au Canada du montant d'impôt sur le revenu qu'ils doivent verser au gouvernement britannique.

Aucune décision à New-York

New-York, 31 (S.P.A.) — Ceux qui se spécialisent dans les transactions sur les obligations canadiennes, ici, déclarent que le projet d'impôt de 5 p.c. sur les intérêts payés aux détenteurs de ces titres à l'étranger n'a pas affecté les cours sur ce marché. À cause de la stagnation du marché, tant ici qu'à Londres, il est impossible de déterminer les conséquences de cette décision du gouvernement canadien, mais on est d'opinion qu'elle aurait peu d'influence sur un marché normalement actif.

On interprète l'action de la Bourse de Londres comme une protestation contre un projet destiné à limiter encore plus l'activité déjà considérablement réduite du marché pour les titres en question.

Tous nos titres sont atteints

Londres, 31 (S.P.A.) — La mesure prise par la Bourse de Londres ce matin s'applique non seulement aux obligations, comme une première dépêche l'avait d'abord laissé entendre, mais à tous les titres canadiens, qu'il s'agisse d'obligations fédérales, municipales, provinciales ou de corporations de même qu'aux actions.

Les journaux de Londres commentent aussi l'incident avec des termes sévères pour le Canada, certains comparant le projet du gouvernement canadien à son attitude lors de l'amalgamation du Grand-Tronc aux Chemins de fer nationaux. D'autres disent que c'est la porte ouverte à toutes sortes de mesures punitives contre la finance et à toutes les confiscations.

Le tribunal-école des étudiants en droit

Le tribunal-école des étudiants en droit de l'Université de Montréal va rouvrir dès demain matin à 9 h. 30, alors qu'à l'issue du cours régulier quatre étudiants assisteront à un débat sur une motion de litispendance. La séance du tribunal-école, aura lieu sous la présidence de M. le juge Philippe Demers, doyen de la Faculté de droit. Jacques Perrault et Gaston Beaudet parleront contre la motion et Dollard Dansereau et Jean Nadon la défendront.

Les séances du tribunal-école sont organisées par le comité de régie de la Faculté de droit sous la direction de M. Rosario Genest, professeur de procédure civile.

Décès de M. F. Laroche

Québec, 31. (S.P.C.) — M. Ferdinand Laroche, secrétaire général de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada depuis 1924, est mort. Il avait été président du conseil central des syndicats catholiques.

Vient de paraître

"Témoignages"

PAR HERMAS BASTIEN

Tel est le titre d'un nouvel ouvrage de M. Hermas Bastien. En décembre dernier, cet auteur publiait la *Défense de l'intelligence*, dont il ne reste plus dans les librairies que quelques exemplaires. *Témoignages* est un volume de critique littéraire. Il contient des études sur quelques-uns de nos meilleurs poètes et une série de profils littéraires. Cette dernière partie montre la valeur d'ensemble de quelques chefs de file dans l'histoire, la critique, la théologie, la science et la philosophie. *Témoignages* est un volume de critique normative. L'auteur étudie des auteurs de premier rang, ce qui lui permet d'énoncer une doctrine littéraire qu'il synthétise dans le premier chapitre: *Climat littéraire*.

Ce nouveau livre se présente dans une belle tenue typographique. La couverture blanche, avec titre rouge et bleu, est un symbole de la vie qui anime cette critique constructive. C'est un des plus attrayants ouvrages sortis des presses du *Devoir*. *Témoignages*, 1 vol., in-12, 216 pages, est en vente au Service de Librairie du *Devoir*, (tél. HARBOUR 1241), 430 rue Notre-Dame est. Prix, \$1.00 franco.

Au Conseil municipal

La séance de cet après-midi promet d'être orageuse — Un débat sur le chômage et les secours directs

La séance du conseil cet après-midi promet d'être orageuse et longue. On va probablement y procéder à un grand lavage sur les questions épineuses du moment. M. LeGault se propose de traiter à fond et une fois pour toutes la question des secours directs et du chômage et un grand nombre d'échevins prendront part à ce débat qui survient à l'occasion du vote d'une somme de \$1,700,000 pour secours directs, \$1,250,000 pour mars et \$450,000 sur le mois prochain. L'on débattrait aussi une autre question délicate, la motion Dupuis-Tailleur demandant la démission de M. G. G. G.

Rapports et communications

À part ces débats de premier plan, le conseil sera appelé à adopter environ 40 rapports du comité exécutif et à disposer de l'ordre du jour assez élaboré que nous avons déjà publié. Le conseil prendra aussi connaissance des communications suivantes: sept associations demandant que le constable Zappa soit mis en accusation relativement à l'affaire Zynchuck. Le *Club ouvrier Préfontaine* demande l'établissement du couvre-feu et le paiement des loyers à même les secours directs.

La Ligue des intérêts nationaux n'est pas satisfaite de la déclaration de M. Biggar sur l'affaire Zynchuck. M. G. D. Vaudrin soumet un projet pour le règlement du chômage: la limitation des heures de travail avec augmentation des salaires dans la même proportion. L'Association des hommes d'affaires et propriétaires du Nord de Montréal demande une enquête sur le quartier Laurier le nom de l'échevin Seigler. La ville de Montréal est avisée qu'elle a adopté une résolution rescindant la résolution dans laquelle elle acceptait de payer \$5,000 comme sa part dans le coût des ponts Ahuntic et Cartierville. La *Voix ouvrière St-Denis-Dorion* proteste contre les discours des membres de la Fédération des clubs ouvriers à la radio, demande la réduction des taxes du gaz et de l'électricité, le congédiement des femmes qui travaillent à l'hôtel de ville, la diminution à un mois le temps accordé pour la visite des logis à louer, que la ville paie les loyers à même les secours directs, que les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux congédient tous leurs employés qui n'ont pas besoin de ces emplois pour vivre et les remplaçant par des chômeurs. La ville de Kitcheners propose la réduction du nombre et du coût des administrations publiques y compris l'abolition des emplois superflus parmi lesquels elle mentionne ceux de lieutenants-gouverneurs; elle suggère que toutes les dettes publiques, fédérales, provinciales, municipales, soient converties à pas plus de 4 pour cent; elle demande qu'on enlève les taxes sur les aliments, que les exemptions de l'impôt sur le revenu soient augmentées et que l'impôt soit augmenté sur les revenus supérieurs à \$10,000, que l'on taxe particulièrement ceux qui tirent des revenus de la spéculation.

24 autos pour la police

Parmi les rapports du comité exécutif les principaux sont les suivants: l'achat de 24 autos pour le service de la police, la plupart pour la section de la radio, au prix de \$26,100; un crédit de \$250,000 pour la pose de tuyaux d'aqueduc; l'octroi à Dufresne et Locke d'un contrat de \$14,600 pour la fourniture de chaussures aux pompiers et aux policiers.

Huit mois de prison

Lucien Braut, alias Albert Lecluc, passera huit mois en prison pour avoir commis, avec trois complices, un vol avec effraction dans un magasin de la rue Sainte-Catherine est où des marchandises évaluées à \$200 disparurent le 2 mars dernier.

Braut, un tout jeune homme, était le chef d'une bande de jeunes voleurs. Il a menti effrontément au juge qui lui posait des questions sur ses condamnations précédentes.

"Je sais que c'est toi qui entraines les jeunes gens de la connaissance, lui a dit le juge. Je veux te donner une bonne leçon pour que tu fasses mieux à l'avenir. Durant ton absence, les amis seront punis, être plus prudents de sorte qu'à ta sortie, ils ne se laisseront plus entraîner par toi."

La bière dans l'Ohio

Columbus, Ohio, 31. (S. P. A.) — Le gouverneur George White a sanctionné, hier soir, le bill qui autorise la vente de la bière à 3.2 pour cent, dans les limites de l'Etat, à partir du 7 avril prochain. C'est une commission de l'Etat qui sera chargée du contrôle de la vente et de la fabrication. Les magasins de détail pourront vendre de la bière en bouteille, pourvu qu'elle ne soit pas consommée sur les lieux; les hôtels, les restaurants, les clubs et les lieux d'amusement pourront vendre de la bière aux tables seulement.

Gros accident d'avion

Un avion qui transportait les joueurs de l'équipe de ballon-au-panier de Winnipeg s'écrasa sur le sol — Quatre morts — Les blessés

Neodosh, Kansas, 31. (S.P.A.) — Un gros avion privé qui transportait les joueurs de l'équipe des *Tollers*, de Winnipeg, qui ont remporté l'an dernier le championnat du ballon-au-panier du Canada, s'est écrasé sur le sol tout près d'ici. L'avion transportait quatorze personnes. Les joueurs venaient de perdre une série de deux parties contre les *Oilers*, de Tulsa, Oklahoma.

Aux dernières nouvelles que l'on a pu obtenir, le nombre de morts serait de quatre et tous les autres seraient blessés, grièvement pour la plupart. Deux des passagers sont disparus et on n'a pu encore les retrouver. Les membres de l'équipe étaient Mike Shea, Joe Dodds, Lauder Phillips, le capitaine Ian Wooley, Al Silverthorne, Andy Brown, Hugh Penwarden et Bruce Dodds. Les autres personnes à bord étaient George Wilson, gérant de l'équipe, J.-H. O'Brien, de Minneapolis, propriétaire de l'équipe, R.-H. Bonyne, de Minneapolis, agent d'affaires de l'équipe, A.-K. Hakes et H.-G. Eggen, pilotes, et A.-C. Sampson, représentant de la *Tribe*, de Winnipeg.

On sait que Mike Shea, Hakes, Eggen et O'Brien sont morts. Andy Brown et Joe Dodds manquent à l'appel.

Pour l'Université

NOUVELLES SIGNATURES IMPORTANTES

Le nom de M. Fernand Rinfret, maire de Montréal, vient de s'ajouter à la liste déjà longue des noms qui figurent sur la requête mise en circulation par un groupe de Canadiens français sympathiques à l'Université de Montréal, dont M. Philippe Beaubien, priant M. L.-A. Taschereau, premier ministre, et les députés de la région de Montréal, de procurer à l'Université les ressources nécessaires à l'achèvement de l'immeuble de la montagne.

Cette requête ne circule que depuis trois jours et déjà elle compte plus de 30,000 noms. De plus, la demande des cartes sur lesquelles se signe cette requête est continue au bureau de M. Philippe Beaubien.

Parmi les nouveaux noms qui couvrent les cartes de requête, on remarque les suivants: sr Hornidas Laporte, président de la *Banque Provinciale*; Ernest Brossard, président de la Société Saint-Jean-Baptiste; Victor Doré, président de la Commission des écoles catholiques de Montréal; Rodolphe Bédard, président de la Société des Artistes; J.-A. Cashman, gérant de l'hôtel Place Viger; Léon-Mercier Gouin, Arthur Gaboury, Pierre Beaubien, de la brasserie Frontenac; S.-E. Desmarais et Rosario Messier, respectivement président et secrétaire général de l'Association des Marchands-détailants; Emory Sauvè et Rosario Gaudry, respectivement président et secrétaire de la Ligue des Propriétaires; M. Olivier Maurault, p.s.s., le Frère Marie-Victorin, le Dr E. Hurtubise, Rodrigue Langlois, Jean Bruchési et autres.

Nominations chez les évaluateurs

Le comité exécutif a fait les nominations suivantes sur suggestion de M. Ferri, président du bureau des estimateurs. MM. Joseph Rabreau, Hector Quévillon, F. W. Daken et W. C. Munn sont nommés évaluateurs, et M. Edmond Saint-Denis devient secrétaire du bureau des évaluateurs. M. Rabreau était jusqu'ici secrétaire du bureau, et M. Quévillon assistant-secrétaire. Les deux évaluateurs de langue anglaise sont des nouveaux venus dans le service municipal; on ne pouvait pas faire de promotion parce qu'il n'y avait personne chez les évaluateurs susceptible de prendre ces deux postes.

Quatre mois de prison pour vol de paletot

Le juge Tétréau a condamné ce matin Frank Rose, alias Mike Kolanis, à quatre mois d'emprisonnement aux travaux forcés pour avoir volé un pardessus et \$47 à Philippe Lucash le 6 février dernier.

Rose avait profité du fait que Lucash avait été arrêté par les officiers de la Commission des services pour s'introduire dans sa chambre pendant son absence et pour y voler un pardessus et de l'argent.

Kolanis, interrogé par le juge, déclara qu'il n'avait jamais été condamné. Sa feuille de route indiquait cependant qu'il avait purgé une longue sentence pour un vol avec violence commis il y a une dizaine d'années.

Mort de l'explorateur Mathieu

Marseille, France, 31 (S. P. A.) — M. J.-Roger Mathieu, 55 ans, chef d'une expédition d'automobiles qui a terminé avant-hier une tournée de 8,000 miles à travers le Sahara, est décédé subitement hier. On se rappelle que Georges-Marie Haardt, qui a dirigé une expédition du même genre à travers l'Asie en 1932, est mort lui aussi quelques jours après son arrivée à Hongkong.

La Commission municipale est constitutionnelle

Québec, 31 (D.N.C.) — M. Charles Lancôt, assistant-procureur général, a reçu, ce matin, un télégramme lui annonçant que M. le juge Trahan avait déclaré la Commission municipale de Québec constitutionnelle et avait accordé la requête plaçant la ville d'Aylmer sous la tutelle de la Commission.

La Commission avait demandé, devant les tribunaux, la mise en défaut de la ville d'Aylmer, mais celle-ci avait riposté en plaçant l'inconstitutionnalité de la loi de la Commission municipale.

Le juge Trahan a déclaré la loi constitutionnelle et accordé la mise en défaut.

Le retour du cardinal Villeneuve

Son Eminence a été reçue par Pie XI ce matin et partira pour Turin demain, après la cérémonie d'ouverture de l'Année sainte — Elle se rendra dimanche à Paris

Rome, 31. (S. P. C.) — Sa Sainteté le Pape Pie XI a accordé aujourd'hui une audience d'adieu à Son Eminence le cardinal Villeneuve. Il lui a souhaité un bon voyage et lui a accordé la bénédiction apostolique pour ses vœux.

Après avoir assisté à la cérémonie d'ouverture de la porte de l'Année sainte, demain, Son Eminence le cardinal Villeneuve prendra le train pour Turin où il ira rendre visite aux RR. PP. Oblats. Il se rendra dimanche à Paris où il passera quelques jours à visiter des membres du clergé ainsi que les membres de la colonie canadienne. Il s'embarquera le 9 avril à Southampton, à bord du *Bremen*, après avoir rendu visite à Son Eminence le cardinal Bourne à Londres. Il se propose de débarquer à New-York le Vendredi Saint et d'arriver à Québec le Samedi Saint.

Les concerts

Hortense Lord

Madame Hortense Lord a une grande qualité: elle aime le néf. Par neuf, il ne faut pas entendre l'indéfini et l'ultra-moderne, mais ce qui est peu ou ce qui est. Bien que le piano soit un instrument compact, il y a une littérature et une musique. Presque tous les compositeurs, de la fin du dix-huitième siècle à nos jours, ont écrit pour le piano, quelques-uns même y ont exclusivement confié leurs impressions. Il est inexplicable que l'on mette de côté des sonates de Weber, de Schubert et des autres romantiques; ce n'est certainement pas dû à leur peu de valeur. On dirait plutôt que les pianistes craignent d'effaroucher le public s'ils ne lui présentent pas toujours les mêmes œuvres. Ils ont peut-être raison, si l'on en juge par le mince auditoire d'hier. C'est dommage, car Madame Lord méritait mieux, et c'est tant pis pour les absents, car ils ont manqué un beau concert.

La Sonate en la bémol de Weber est un bel exemple de l'inspiration du compositeur, libre des entraves qu'avaient imposées les classiques à la forme sonate. Elle n'a pas la sécheresse de certaines sonates de Beethoven; elle ne possède pas non plus la profondeur d'autres œuvres du grand musicien. Mais elle est pleine de couleur et de vie et elle résume de la part de l'exécutant une variété de nuances et une puissance peu ordinaires. Madame Hortense Lord en a donné une interprétation parfaite.

Un autre compositeur qui mérite d'être plus souvent entendu est Giarro. Sa l'écrit de bien jolies choses: témoin sa sonate en la majeur en un seul mouvement.

Du reste du programme, il faut mentionner la belle *Barcarole* de Fauré (sa sixième) et le *Petit Air blanc* de Jacques Ibert, et aussi une *Berceuse* d'Arthur Letondal, qui a bel aspect.

En somme un programme qui a mis en relief les nombreuses qualités de Madame Hortense Lord, qui est une de nos plus intéressantes musiciennes et que le public devrait encourager.

Romain Octave PELLETIER

Pour enquêter sur l'électricité

Québec, 31. (D.N.C.) — Le gouvernement annonce au feuilleton un bill pour amender la loi de la Commission des Services Publics. On croit qu'il s'agit d'amendements pour donner certains pouvoirs à la Commission pour les enquêtes sur les questions d'électricité.

Grand projet pour les chômeurs

On construirait un chemin, du nord au sud du mont Tremblant, on y emploierait les sans-travail des villes et on les installerait dans des camps avec des aumôniers

Québec, 31 (D.N.C.) — Les ministères de la Colonisation et des Terres et Forêts étudient présentement un grand projet pour remédier au chômage. Ce serait de construire un chemin, du nord au sud du mont Tremblant. On y emploierait les chômeurs des villes, surtout les jeunes gens sans emploi. Ils travailleraient suivant le mode des hommes de chantiers, avec camps. On leur fournirait des aumôniers. Ces travailleurs, soutiens de famille, seraient nourris gratuitement, et on soutiendrait leurs familles.

Vocabulaire universitaire

M. le chanoine Emile Chartier, vice-recteur de l'Université de Montréal, publiera en brochure la série d'articles qu'il fait présentement paraître dans le *Quartier Latin*, journal des étudiants de l'Université, sous le titre suivant: "Vocabulaire universitaire". C'est là ce qu'il nous a confirmé ce matin à notre grande satisfaction, car ces articles contiennent des renseignements fort utiles aux journalistes. Ils ne manquent pas non plus de servir à tous ceux qui touchent de près ou de loin à l'Université.

Dans ces articles M. le vice-recteur donne l'origine et la signification d'abréviations comme "LL.D.", comme "LL.B.". Le croirait-on, les explications de ces deux abréviations couvrent trois colonnes à elles seules. Ce travail est d'autant plus opportun et plus utile que dans notre pays nous comptons de nombreuses universités anglaises qui donnent aux mêmes abréviations ou à des expressions communes un sens différent. M. Chartier explique ce qu'elles signifient pour les Canadiens français comme pour les Anglais.

La publicité de la "Mount Royal News" and Advertising

Québec, 31. — Voici une question de M. Lafleur et une réponse de M. Hector Laferté à propos de la *Mount Royal News & Advertising Co.*

M. Lafleur: 1o A quelle date la *Mount Royal News & Advertising Co.* a-t-elle déposé, la dernière fois, un sommaire conformément à l'article 103 ou 187 de la loi des compagnies de Québec?

2o Quels étaient alors: a) Les noms; b) Les adresses de ses directeurs?

3o Où est le siège social de la *Mount Royal News & Advertising Co.*?

4o En quel point consistaient les travaux de publicité pour lesquels le ministère de la colonisation, de la chasse et de la pêche a payé \$2,500.20 à la *Mount Royal News & Advertising Co.*, au cours de l'exercice finissant le 30 juin 1932?

5o Où et quand chacun de ces divers travaux de publicité a-t-il été publié?

M. Laferté: 1o, 2o, et 3o: Cette compagnie n'a jamais transmis de rapport conformément aux articles 103 et 187;

4o Articles sur les régions de colonisation;

5o Dans le journal la *Patrie*, aux dates suivantes: 6 juin 1931; 13 juin, 1931; 20 juin 1931; 27 juin 1931; 4 juillet 1931; 11 juillet 1931; 18 juillet 1931; 1er août 1931; 8 août 1931; 15 août 1931; 22 août 1931 et 29 août 1931.

Les revenus des ponts provinciaux

Québec, 31. — Voici une série de réponses du ministre des Travaux publics à des questions du député d'Yamaska à propos des ponts provinciaux:

M. Elie. — Du 16 novembre 1932 au 31 décembre inclusivement, quels ont été: a) Les revenus bruts du pont de Sorel; b) Les dépenses d'administration dudit pont?

Par M. Francoeur: a) \$1,689.65; b) \$1,246.72.

M. Elie. — Du 1er janvier 1924 au 31 décembre 1932 inclusivement, quels ont été: a) Les revenus bruts du pont Taschereau; b) Les dépenses d'administration dudit pont?

Par M. Francoeur: a) \$605,507.46; b) \$75,757.16.

M. Elie. — Du 10 mars 1922 au 31 décembre 1932 inclusivement, quels ont été: a) Les revenus bruts du pont Batiscan; b) Les dépenses d'administration dudit pont?

Par M. Francoeur: a) \$500,257.43; b) \$65,535.10.

M. Elie. — Du 1er août 1932 au 31 décembre 1932 inclusivement, quels ont été: a) Les revenus bruts du pont Saint-François; b) Les dépenses d'administration dudit pont?

Par M. Francoeur: a) \$5,478.10; b) \$3,057.84.

M. Elie. — Du 1er juin 1925 au 31 décembre 1932 inclusivement, quels ont été: a) Les revenus bruts du pont Galipeault; b) Les dépenses d'administration dudit pont?

Par M. Francoeur: a) \$669,587.38; b) \$87,129.02.

Les six points de Mussolini

Le projet du premier ministre d'Italie pour assurer la paix en Europe

Paris, 31 (S. P. A.) — Le projet du premier ministre de l'Italie, M. Benito Mussolini, pour assurer la paix en Europe a été publié aujourd'hui. Voici quels sont les six points du projet:

1. la collaboration des quatre puissances, la Grande-Bretagne, la France, l'Italie et l'Allemagne, pour le maintien de la paix;

2. l'acceptation du principe de la révision des traités conformément au pacte de la Société des Nations, "dans un esprit d'entente mutuelle et de solidarité d'intérêts réciproques";

3. l'engagement de la part de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Italie — dans le cas d'un échec du désarmement complet (qui permettrait à l'Allemagne d'atteindre à l'égalité) — de réaliser graduellement l'égalité en matière d'armements pour l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie et la Bulgarie;

4. la poursuite d'une ligne de conduite commune par les quatre puissances dans les affaires internationales;

5. le maintien en vigueur de l'accord pendant une période de dix ans, au bout de laquelle il sera renouvelé automatiquement à moins d'avoir été dénoncé;

6. l'enregistrement de l'accord par la Société des Nations.

La Petite Entente

Paris, 31 (S.P.A.) — Le ministre des affaires étrangères de Roumanie, M. Titulesco, qui avait été délégué par les nations de la Petite Entente pour s'assurer de l'attitude exacte de la France, a reçu l'assurance que la France n'abandonnera pas la Petite Entente. La Roumanie, la Yougoslavie et la Tchécoslovaquie craignent que le projet Mussolini n'impose une révision des traités à leur détriment. M. Titulesco a eu hier une conférence avec les représentants du ministère des affaires étrangères et il doit en avoir plusieurs autres ces jours-ci. Il a déclaré qu'il n'apporterait aucune proposition de participation au projet Mussolini de la part des nations de la Petite Entente.

En Hongrie

Budapest, Hongrie, 31 (S.P.A.) — Le ministre des affaires étrangères, von Kanya, a déclaré hier devant un comité du Sénat que le moment est venu pour les nations de la Petite Entente et leurs alliés de dire si elles ont l'intention d'imposer leur suprématie à l'aide de baionnettes ou si elles sont prêtes à s'engager dans la voie indiquée par le premier ministre Mussolini pour arriver à une solution pacifique des problèmes européens. Faisait allusion aux rumeurs qui circulent au sujet d'une alliance entre la Hongrie, l'Allemagne et l'Italie pour obtenir la révision des traités. M. von Kanya a ajouté: "Il n'y a qu'un seul groupe de puissances européennes unies entre elles par traité et c'est le bloc qui se compose des Etats attachés à la France par des traités politiques et militaires".

En Autriche

DISSOLUTION DE LA "SCHUTZBUND"

Vienne, 31 (S. P. A.) — Le gouvernement a dissous à midi, par un décret, l'organisation semi-militaire de défense du parti socialiste, le "Schutzbund". Le décret interdit à l'organisation de poursuivre ses activités sous quelque autre nom que ce soit. L'organisation compte 150,000 membres en Autriche et 60,000 dans la seule ville de Vienne; elle possède des dépôts cachés d'armes que le gouvernement s'efforce vraisemblablement de confisquer.

Le décret ne mentionne pas la "Heimwehr" des fascistes et déclare que la "Schutzbund" se préparait à la résistance armée.

Les socialistes ont répondu au décret du gouvernement en changeant le nom de leur organisation en celui d'"Ordnerschaften" et en donnant instruction aux membres d'abandonner l'uniforme pour s'habiller en civil, mais de porter un brassard rouge pour se distinguer.

Nos entrevues

S. E. Mgr
Ovide Charlebois

Nous avons rencontré, l'autre soir, S. E. Mgr Ovide Charlebois, de la Congrégation des Oblats de Marie-Immaculée, évêque titulaire de Bérénice et vicaire apostolique du Keewatin. Monseigneur est arrivé du pays lointain de ses missions mercredi dernier, le 22, et, après un bref séjour à Saint-Hyacinthe, il s'est rendu à Saint-Pie pour les funérailles de M. l'abbé Bonin. A Montréal depuis ces jours-ci, Monseigneur y demeurera quelque temps afin d'aider S. E. Mgr Georges Gauthier, archevêque coadjuteur de Montréal, pour la cérémonie de la confirmation des enfants du diocèse, cérémonie qui commencera le dimanche après Pâques. Ensuite Mgr Charlebois retournera dans ses missions du Keewatin pour entreprendre, vers le 15 mai, ou le commencement de juin, sa visite pastorale.

Pendant les 46 ans que S. E. a passés parmi les Cris et les Montagnais, il a été témoin de beaucoup de changements dans cette région qui embrasse le nord d'Ontario, du Manitoba et de la Saskatchewan en gagnant toujours vers la calotte du globe peuplée d'Esquimaux. S'il a l'avantage de rencontrer dans les Cris et les Montagnais deux tribus sauvages qui ont accepté avec empressement la Vérité qu'il leur a prêchée, il a eu aussi le malheur de voir des blancs sans conscience venir gâcher le travail du missionnaire. Tout va bien, nous disait-il, jusqu'au moment où pénétre là-bas l'esprit du mal qui apporte des gens peu scrupuleux. Avant l'arrivée de ces trop tristes spécimens d'une civilisation pas nécessairement remarquable par la pureté de ses mœurs, les sauvages ne connaissent pas le mal, mais au contact des blancs tout change. Le sauvage qui ignorait ce que c'était que le vol devient facilement un fin voleur, comme celui qui ne savait pas violer la loi naturelle écrite dans son cœur apprend aisément à tromper et à convoiter, tout comme un blanc. Heureusement qu'il se trouve des blancs pour donner le bon exemple, mais, hélas! ce n'est pas la majorité des cas.

Après avoir amené dans le giron de l'Eglise des âmes naturellement bonnes, pour les aider à persévérer dans la bonne voie et pour les défendre contre les grossières erreurs dont les blancs se font les propagateurs, Mgr Charlebois est assisté de 28 prêtres, de 25 frères convers et de 65 religieuses appartenant aux Congrégations des Soeurs Grises, de Montréal et de Saint-Hyacinthe, des SS. de Saint-Joseph et de la Présentation, toutes deux également de Saint-Hyacinthe, et des SS. Oblats du Sacré-Cœur, de Saint-Boniface. Ce personnel ne suffit pas pour aller dans tous les milieux.

Paganisme

Ainsi S. E. nous disait qu'il lui a déjà été donné plusieurs fois de pénétrer dans un territoire de réserve sauvage et d'y avoir constaté que les indigènes vivaient dans un paganisme virginal, comme aux premiers temps de la Nouvelle-France. Même dans cet état, les sauvages ont l'idée de la vie future comme ils ont le culte des morts et l'on enterme encore un Indien en plaçant à ses côtés son fusil de chasse. Ces païens adorent un être bon et un être mauvais, ils les prient, ce dernier surtout parce qu'il faut le calmer et s'attirer ses bonnes grâces, ils s'occupent moins du premier parce que, étant le bon esprit, il ne peut leur vouloir de mal. On offre des sacrifices de toutes sortes et leurs prêtres, qu'ils appellent des jongleurs, ont le don de guérir des maladies corporelles et spirituelles. Souvent, le soir, le passant entend le roulement du tambour du jongleur qui essaie, dans sa tente, de conjurer les esprits célestes. Et ce roulement, la nuit, prend de ces accents étranges au milieu de ces vastes solitudes où tout s'est tu par crainte, par respect ou par simple coïncidence.

Misère

Son Excellence nous dit que dans son vicariat apostolique tous se sentent de la crise économique. Ceux qui se sont groupés en petites agglomérations ne trouvent plus de travail et il cite le cas de la compagnie de la Baie d'Hudson qui n'emploie personne de ce temps-ci. On comprend facilement que sans argent on tombe presque fatalement dans l'indigence. Songez, pour un moment, comment on peut se procurer un sac de farine que les marchands vendent \$35 quand on n'a pas un sou. La misère est aussi grande chez ceux qui vivent de chasse et de pêche. Ceux-là, il est vrai, peuvent manger, mais ils ne peuvent rien vendre pour s'acheter des vêtements, alors ils en demandent aux missionnaires. Cependant ces tribus nomades qui suivent les cours d'eau propices à la pêche ne trouvent pas le gros gibier comme autrefois, celui-ci se faisant de plus en plus rare, et elles en souffrent, le poisson n'étant pas leur principale nourriture.

Churchill

Le port de Churchill est peut-être le mieux équipé de tout le Canada nous disait Mgr Charlebois. Il a connu une grande popularité depuis qu'il est en opération mais pas suffisante pour que celui de Montréal puisse s'en alarmer. Il faudrait pour qu'il fournisse une dangereuse concurrence à Montréal qu'on redouble bien des fois sa capacité, ce qui est fort peu probable, étant donné que le grain des Prairies prendrait de préférence la route des Etats-Unis qui semble plus économique et plus avantageuse à différents points de vue que celle des grands lacs et de la métropole.

Radio

Le poste radiophonique de Winnipeg, CKY, rend d'appréciables services aux missions catholiques, car il permet à Mgr Charlebois de

transmettre des messages à ses missionnaires où qu'ils se trouvent dans les régions du nord. Habituellement il envoie à Winnipeg son message qui est transmis le mercredi de la même semaine. Pour donner une idée, il nous disait qu'ayant reçu vers 10 heures a.m. au Pas, je crois, la nouvelle, par câblogramme, annonçant la mort de Mgr Dauterive décédé à Rome à 6 heures du matin, à 10 heures le même soir tout le nord avait appris la mort du supérieur général de la Congrégation de Marie-Immaculée. On trouve des radios dans les endroits les plus reculés et les missionnaires en bénéficient, car c'est par ce moyen que leur évêque communique avec eux avec plus de facilité et de promptitude.

Monseigneur trouve très sympathiques les Cris et les Montagnais qui ont chacun un idiome très différent. Il se plaît à dire qu'ils sont d'un caractère doux et pacifique. Les petits sauvages qui fréquentent les écoles du gouvernement où on ne leur enseigne que l'anglais se montrent très intelligents et quelques-uns font l'admiration de ceux chargés de leur instruction parce qu'ils se révèlent plus intelligents, dans certains cas que les petits blancs qui suivent les mêmes cours qu'eux.

A. V.

Message des autorités
postales

ADRESSEZ VOS CORRESPONDANCES AU COMPLET

Pour assurer la prompte remise de vos correspondances, n'oubliez pas d'indiquer le nom de la rue et le numéro, ou le numéro de la case postale, s'il y en a un.

L'on ne peut espérer que les postiers se remémorent toutes les adresses de la ville, et la recherche d'une adresse n'est pas sans impliquer quelque retard. Ce qui plus est, dans le cas d'une lettre mise à la poste à Montréal pour remise dans la ville même, l'on ne cherche pas l'adresse; la lettre incomplètement adressée est retournée, pour "adresse complète", ce qui entraîne un retard beaucoup plus long.

Pour accélérer davantage la remise, ajoutez à l'adresse le nom du quartier où elle se trouve, afin que les trieurs puissent juger à première vue de la direction dans laquelle la lettre doit être acheminée. Ne courez pas le risque qu'une correspondance d'urgence destinée à Rosemont soit acheminée sur la Côte Saint-Paul, où il peut se trouver une rue de nom similaire. Prévenez toute erreur possible, en indiquant vous-même le quartier où se trouve la rue désignée et assurez à votre lettre le traitement le plus rapide qui se puisse espérer.

Cours d'histoire
du Frère Bernard

Le dimanche, 2 avril, à trois heures, sous les auspices de la Faculté des lettres, le R. F. Bernard donnera son cinquième cours public d'histoire de l'Acadie. Au no 4210, rue Bordeaux, (angle Rachel). Entrée libre. Sujet du cours: Mgr Melanson et le pays de Restigouche.

Ce soir et demain

Au Reform Club. — Au déjeuner-café de demain après-midi, à 1 heure, l'hôte d'honneur sera Me Léonce Plante.

Chez les conservateurs. — Demain, à 1 heure, au Vigier, déjeuner-café de l'Association conservatrice du district de Montréal. Hôte d'honneur: M. Raymond Morand, député d'Essex et M. Georges Campbell, C.R.

A Saint-Henri. — Ce soir, à 8 h. 30, réunion de l'Association conservatrice de Saint-Henri, à la salle de l'Union Saint-Joseph. M. Geo. Laurin, organisateur conservateur, et Me Auguste Boyer, y assisteront.

En souvenir
de Montaigne

La Société des Conférences de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales organise pour le 27 avril prochain une soirée littéraire pour commémorer le quatrième centenaire de la naissance de Montaigne. M. Victor Barbeau, journaliste et professeur de français à l'Ecole des Hautes Etudes, parlera de la vie et de l'œuvre de ce moraliste français. Il y aura aussi un programme musical.

Université de Montréal
INSTITUT PEDAGOGIQUE SAINT-GEORGES

Samedi après-midi, à l'heure ordinaire, il y aura une conférence, avec démonstrations, sur l'usage des instruments en psychologie expérimentale.

Des bienfaiteurs publics

LES REPRESENTANTS DU PAUVRE ONT DROIT AU MEILLEUR ACCUEIL

Les auxiliaires bénévoles (messieurs, dames et demoiselles) de la Fédération des œuvres de charité canadiennes-françaises qui recueilleront les souscriptions à domicile, au cours de la campagne qui s'ouvrira le samedi 1er avril, sont des bienfaiteurs publics. Ils donnent sans compter leur temps et leur peine, sans autre espoir de rémunération que la satisfaction de devoir accomplir et la récompense promise aux âmes charitables. Ils ont droit, à ce titre, au respect, à la bienveillance, à l'admiration des personnes chez qui elles se présentent au nom du pauvre.

(Les auxiliaires bénévoles de la Fédération sont munis d'une carte d'identité).

Moins de ministres
en Ontario

Toronto, 31. (S.P.C.) — Le premier ministre George S. Henry a annoncé hier à la Législature au cours du débat sur le bill de redistribution qui réduit de 112 à 90 le nombre des députés et que le nombre des membres du cabinet sera aussi réduit.

Le Mail & Empire a annoncé ce matin que ce sont MM. J.-D. Monteith, ministre des travaux publics et du travail, William G. Martin, ministre du bien-être public, et George H. Challies, secrétaire provincial, qui sortiront du cabinet.

Au Monument National
le 10 avril

MM. Ernest Lapointe, Alfred Duranleau, Armand Lavergne, et M. l'abbé Lionel Groulx porteront la parole au ralliement patriotique qui aura lieu à cette date, sous la présidence du maire Rinfret.

La campagne pour le Réveil du sentiment national acquiert chaque semaine une plus grande ampleur. Afin de l'accentuer davantage, le Conseil général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal prépare un grand ralliement patriotique.

La cérémonie aura lieu au Monument national, 1182, rue Saint-Laurent, le lundi 10 avril, à 8 h. 15 du soir. La présidence d'honneur de cette assemblée a été offerte à M. Fernand Rinfret, maire de Montréal, et la présidence effective à M. Ernest J. Brossard, président général.

Des orateurs de renom exposeront quelques-uns de nos problèmes actuels: M. Ernest Lapointe, ancien ministre de la Justice, M. Alfred Duranleau, ministre de la marine, M. l'abbé Lionel Groulx, professeur d'Histoire du Canada à l'Université de Montréal, et M. Armand Lavergne, vice-président de la Chambre des Communes.

Le programme musical en cette circonstance sera exécuté par M. Georges Dufresne, ténor.

Les directeurs de la Société souhaitent vivement que cette soirée prenne les proportions d'un événement national. Ils y invitent avec instance la population de Montréal et celle des villes et des campagnes environnantes.

Les adhésions de plusieurs personnes distinguées seront publiées dans les journaux. Toutes les associations-soeurs canadiennes-françaises ont promis de seconder avec enthousiasme cette initiative de notre Société nationale.

Les dames et jeunes filles y sont particulièrement invitées. Entrée libre.

L'éclairage des édifices
provinciaux

Une réponse du ministre des Travaux publics au chef de l'opposition

Québec, 31 — M. Maurice Duplessis avait posé la question suivante, à la Chambre des députés:

M. Duplessis — 1. Depuis le 1er janvier 1923, inclusivement, jusqu'au 1er janvier 1933, quelles sont les compagnies ou corporations qui ont vendu à la province l'énergie électrique nécessaire à l'éclairage des édifices publics appartenant à cette province?

2. Quel a été le taux payé par la province pour l'énergie électrique ainsi employée?

3. Cette énergie électrique pour fins d'éclairage a-t-elle été fournie à la province en vertu de contrats écrits?

Dans l'affirmative: a. Quel est le nombre de ces contrats?

M. J.-N. Francoeur, ministre des Travaux publics, a répondu:

1. Québec Power Company, Montreal Light, Heat & Power Consolidated.

2. a. Hôtel du gouvernement, aile Galipeault, rue Ste-Julie, bibliothèque, café; 4c net par heure Kw.

b. Musée, 4c net par heure Kw.

c. Edifice à bureaux, rue Saint-Augustin; Taux: Une charge de 50c par Kilovoltampère de la demande maximum mensuelle, plus 4c par K.W.H. pour les 100 premières heures d'usage mensuel de la demande maximum, 2½c par K.W.H. pour les 100 heures suivantes d'usage mensuel de la demande maximum, 1½c par K.W.H. pour la balance de la consommation mensuelle.

d. Spencer Wood:

Taux No 46. — Domiciliaire, 33c par mois pour service; plus 5½c par K.W.H. pour les premières 80 K.W.H. par mois; plus 2½c par K.W.H. pour les 440 K.W.H. suivantes par mois; plus 1½c par K.W.H. pour la balance de la consommation mensuelle. — Moins escompte de 10-10 jours. Charge minimum mensuelle suivant contrat. — Une charge additionnelle de 25c net (28c brut) sera faite pour chaque compteur supplémentaire et ajoutée au compte mensuel. — Si la charge raccordée excède 10 K.V.A., un montant mensuel de 50c net (55c brut) sera ajouté pour chaque K.V.A. (ou fraction) au-dessus de 10 K.V.A. — La base initiale sera augmentée de 5 K.W.H. par chaque chambre au-dessus de 12.

e. Bureau du Gouvernement, Montréal:

Tarifs applicables à chaque consommateur et à chaque local mensuellement.

Tarif de consommation:

a. b. c. d. e. f. g. h. i. j. k. l. m. n. o. p. q. r. s. t. u. v. w. x. y. z.

Eclairage:

Bloc:

1. Premier 2.000 K-hr. 4

2. 3.000 k-h. suivants 2½

3. 5.000 K-hr. suiv. 2½

4. L'excédent de

10.000 kw-hrs 2½

4. 10.000 k-h. suivants 2½

5. 10.000 k-h. suivants 2½

6. 10.000 k-h. suivants 1½

7. L'excédent de

40.000 kw-hrs 1½

3. Oui, cinq (5).

Cuique suum

Dans notre article sur l'exposition d'arts domestiques paru mardi, nous avons attribué à M. G.-A. Beaudry les articles de fer forgé qui sont de M. N. Larivière. M. Beaudry expose des objets de fantaisie en bois.

La Société historique
de Montréal

La Société historique de Montréal fêtera le 75^e anniversaire de sa fondation par un banquet le 20 avril au soir, au Cercle Universitaire.

Amicale des anciens de
l'Académie Meilleur

Le concours-devinette de l'Amicale des Anciens de l'Académie Meilleur prend fin ce soir. Prière de faire remises immédiates au R. P. Edmond, directeur de l'Académie Meilleur.

Les pensions
de vieillesse

Le député de Hull demande au gouvernement provincial d'instituer ce système, dès maintenant, et de présenter la législation nécessaire à la présente session.

Québec, 31 — M. Aimé Guertin, député de Hull, a provoqué un nouveau débat sur les assurances sociales en parlant sur la motion suivante qu'il avait fait inscrire au feuillet de la Chambre:

"Que, vu que le rapport de la Commission des Assurances Sociales recommande à la province, lorsque la chose sera possible, d'accepter comme mesure temporaire et transitoire la mise en vigueur de la loi fédérale des pensions de vieillesse, cette Chambre est d'avis qu'il est possible d'instituer ce système de pensions de vieillesse dès maintenant et invite le gouvernement à présenter la législation nécessaire à la présente session."

M. Guertin insiste sur le fait que les membres de la Commission des assurances sociales ont recommandé comme mesure transitoire et temporaire la mise en vigueur de la loi fédérale des pensions de vieillesse et que le gouvernement semble hésiter à donner suite à cette suggestion. Il soumet que le rapport des commissaires a entraîné une dépense de \$83,000 à la province qui attendait depuis longtemps l'opinion des sociologues sur certains problèmes et qu'en conséquence le travail des commissaires ne devrait pas rester lettre morte.

M. Guertin extrait ensuite quelques chiffres du rapport des commissaires. En 1930-31 nos 45 institutions qui reçoivent des vieillards indigents ont hospitalisé 2,418 personnes. Pour secourir ces indigents il en a coûté à la province et aux municipalités une somme globale de \$217,371.

Le député de Hull dit que peu de pays ont hésité à instituer un système non contributif des pensions de vieillesse. L'Angleterre s'en tient à ce système depuis plusieurs années.

Le député de Hull rappelle alors que sur la question des pensions de vieillesse il y a eu un rapport majoritaire, un rapport minoritaire, et deux commissaires n'ont pas cru bon d'apposer leur signature au document.

"De plus, dit M. Guertin, le rapport a été retardé. J'ignore les raisons de ce retard, mais je crois que certains membres du gouvernement ont eu l'occasion de connaître les conclusions de ce rapport avant la publication du document. Que s'est-il passé dans l'interval? Esce qu'on a convaincu le gouvernement qu'ils devaient signer le rapport minoritaire, et l'autre s'abstenir complètement de signer? Je l'ignore. Je tiens aussi à signaler, ajoute M. Guertin, que ce rapport sur les pensions de vieillesse demande que la somme versée par le fédéral soit égale à celle que le gouvernement provincial sera appelé à payer. C'est une échappatoire, c'est un prétexte, c'est une suggestion impossible à réaliser; tout ceci pour retarder la mise en vigueur d'un système qui s'impose."

Illogisme

Le député de Hull soutient que le Dr Lessard et M. Savoy ont agi de façon illogique en produisant un rapport minoritaire contre la pension de vieillesse parce qu'ils repoussent des principes auxquels ils ont souscrit dans les rapports antérieurs. Il admet que le Dr Lessard pouvait difficilement agir autrement sans être taxé d'insubordination par les chefs du gouvernement qui l'emploie. Quant à M. Gérard Tremblay qui s'est abstenu de signer, ajoute M. Guertin, il ne pouvait faire autrement. Ses opinions sur le sujet sont connues et il ne pouvait signer le rapport minoritaire sans se contredire. Il lui restait de s'abstenir.

Le député de Hull prétend répondre ensuite aux membres de la droite qui l'accusent d'être un irresponsable pour oser recommander une loi si entachée de socialisme que celle des pensions de vieillesse. Il cite longuement un rapport favorable à cette loi fédérale, rapport signé par le R. P. Villeneuve, aujourd'hui cardinal-archevêque de Québec, par le R. P. Forest, par d'autres prêtres, puis par les membres des Syndicats catholiques et par M. Gérard Tremblay, aujourd'hui sous-ministre du travail et alors secrétaire des Syndicats catholiques.

Témoignage

M. Guertin cite encore le témoignage de M. King, de M. Heenan et autres, il conclut que la loi fédérale n'a rien de communiste, n'a rien d'antisocial, n'a rien d'immoral et affirme que le Gouvernement de la Province de Québec ferait une bonne action en adoptant immédiatement. On va m'objecter qu'il n'y a pas d'argent, s'écrit le député de Hull. Non, il n'y a pas d'argent quand il s'agit de nos vieillards mais il y en avait pour les gros.

Je sais que des étrangers ont réalisé des fortunes en faisant antichambre au Parlement. Les coffres sont vides? Je crois bien! Depuis trois ans, la province a accordé pour 50 millions de contrats et la plupart du temps sans soumission, pour faire gagner de l'argent aux amis du parti, surtout en période électorale.

M. Guertin entreprend ensuite de démontrer qu'il en coûterait moins qu'on le dit. Au 30 septembre 1932, le fédéral avait versé \$23,869,000 pour les vieillards. Or Québec paie 26% des taxes fédérales; donc l'application de cette loi a coûté à Québec la somme de \$6,205,000, somme que Québec a versée pour les vieillards des autres provinces. La loi des pensions de vieillesse est appliquée par le bénéfice de 41,000 vieillards en Ontario. Si on calcule la somme qu'il en coûte à la province-secœur, on constate que ça revient à \$60 par tête annuelle.

M. Guertin entreprend ensuite de démontrer qu'il en coûterait moins qu'on le dit. Au 30 septembre 1932, le fédéral avait versé \$23,869,000 pour les vieillards. Or Québec paie 26% des taxes fédérales; donc l'application de cette loi a coûté à Québec la somme de \$6,205,000, somme que Québec a versée pour les vieillards des autres provinces. La loi des pensions de vieillesse est appliquée par le bénéfice de 41,000 vieillards en Ontario. Si on calcule la somme qu'il en coûte à la province-secœur, on constate que ça revient à \$60 par tête annuelle.

M. Guertin entreprend ensuite de démontrer qu'il en coûterait moins qu'on le dit. Au 30 septembre 1932, le fédéral avait versé \$23,869,000 pour les vieillards. Or Québec paie 26% des taxes fédérales; donc l'application de cette loi a coûté à Québec la somme de \$6,205,000, somme que Québec a versée pour les vieillards des autres provinces. La loi des pensions de vieillesse est appliquée par le bénéfice de 41,000 vieillards en Ontario. Si on calcule la somme qu'il en coûte à la province-secœur, on constate que ça revient à \$60 par tête annuelle.

M. Guertin entreprend ensuite de démontrer qu'il en coûterait moins qu'on le dit. Au 30 septembre 1932, le fédéral avait versé \$23,869,000 pour les vieillards. Or Québec paie 26% des taxes fédérales; donc l'application de cette loi a coûté à Québec la somme de \$6,205,000, somme que Québec a versée pour les vieillards des autres provinces. La loi des pensions de vieillesse est appliquée par le bénéfice de 41,000 vieillards en Ontario. Si on calcule la somme qu'il en coûte à la province-secœur, on constate que ça revient à \$60 par tête annuelle.

M. Guertin entreprend ensuite de démontrer qu'il en coûterait moins qu'on le dit. Au 30 septembre 1932, le fédéral avait versé \$23,869,000 pour les vieillards. Or Québec paie 26% des taxes fédérales; donc l'application de cette loi a coûté à Québec la somme de \$6,205,000, somme que Québec a versée pour les vieillards des autres provinces. La loi des pensions de vieillesse est appliquée par le bénéfice de 41,000 vieillards en Ontario. Si on calcule la somme qu'il en coûte à la province-secœur, on constate que ça revient à \$60 par tête annuelle.

M. Guertin entreprend ensuite de démontrer qu'il en coûterait moins qu'on le dit. Au 30 septembre 1932, le fédéral avait versé \$23,869,000 pour les vieillards. Or Québec paie 26% des taxes fédérales; donc l'application de cette loi a coûté à Québec la somme de \$6,205,000, somme que Québec a versée pour les vieillards des autres provinces. La loi des pensions de vieillesse est appliquée par le bénéfice de 41,000 vieillards en Ontario. Si on calcule la somme qu'il en coûte à la province-secœur, on constate que ça revient à \$60 par tête annuelle.

M. Guertin entreprend ensuite de démontrer qu'il en coûterait moins qu'on le dit. Au 30 septembre 1932, le fédéral avait versé \$23,869,000 pour les vieillards. Or Québec paie 26% des taxes fédérales; donc l'application de cette loi a coûté à Québec la somme de \$6,205,000, somme que Québec a versée pour les vieillards des autres provinces. La loi des pensions de vieillesse est appliquée par le bénéfice de 41,000 vieillards en Ontario. Si on calcule la somme qu'il en coûte à la province-secœur, on constate que ça revient à \$60 par tête annuelle.

M. Guertin entreprend ensuite de démontrer qu'il en coûterait moins qu'on le dit. Au 30 septembre 1932, le fédéral avait versé \$23,869,000 pour les vieillards. Or Québec paie 26% des taxes fédérales; donc l'application de cette loi a coûté à Québec la somme de \$6,205,000, somme que Québec a versée pour les vieillards des autres provinces. La loi des pensions de vieillesse est appliquée par le bénéfice de 41,000 vieillards en Ontario. Si on calcule la somme qu'il en coûte à la province-secœur, on constate que ça revient à \$60 par tête annuelle.

M. Guertin entreprend ensuite de démontrer qu'il en coûterait moins qu'on le dit. Au 30 septembre 1932, le fédéral avait versé \$23,869,000 pour les vieillards. Or Québec paie 26% des taxes fédérales; donc l'application de cette loi a coûté à Québec la somme de \$6,205,000, somme que Québec a versée pour les vieillards des autres provinces. La loi des pensions de vieillesse est appliquée par le bénéfice de 41,000 vieillards en Ontario. Si on calcule la somme qu'il en coûte à la province-secœur, on constate que ça revient à \$60 par tête annuelle.

M. Guertin entreprend ensuite de démontrer qu'il en coûterait moins qu'on le dit. Au 30 septembre 1932, le fédéral avait versé \$23,869,000 pour les vieillards. Or Québec paie 26% des taxes fédérales; donc l'application de cette loi a coûté à Québec la somme de \$6,205,000, somme que Québec a versée pour les vieillards des autres provinces. La loi des pensions de vieillesse est appliquée par le bénéfice de 41,000 vieillards en Ontario. Si on calcule la somme qu'il en coûte à la province-secœur, on constate que ça revient à \$60 par tête annuelle.

M. Guertin entreprend ensuite de démontrer qu'il en coûterait moins qu'on le dit. Au 30 septembre 1932, le fédéral avait versé \$23,869,000 pour les vieillards. Or Québec paie 26% des taxes fédérales; donc l'application de cette loi a coûté à Québec la somme de \$6,205,000, somme que Québec a versée pour les vieillards des autres provinces. La loi des pensions de vieillesse est appliquée par le bénéfice de 41,000 vieillards en Ontario. Si on calcule la somme qu'il en coûte à la province-secœur, on constate que ça revient à \$60 par tête annuelle.

ment. Dans Québec, en prenant la même proportion pour base, il en coûterait \$1,440,000, pour les 24,000 vieillards susceptibles de recevoir cette pension.

M. Guertin démontre qu'actuellement, il en coûte plus cher que cela à Québec pour les hospices et autres refuges et les vieillards en retirent beaucoup moins d'avantages. Telle n'est pas cependant l'opinion de M. Vautrin qui pose quelques questions au député de Hull. Les deux députés ne semblent pas se comprendre et la question n'est pas tirée au clair.

Le propos de la motion terminée en priant le gouvernement de faire en sorte que nos vieillards puissent continuer à vivre dans leurs foyers. M. Arcand ajourne le débat.

Terrible explosion
à Beloeil

Deux employés, MM. Hervé Trudeau et William Bradley, perdent la vie dans une explosion à la poudrière de la "Canadian Industries"

Deux employés de la Canadian Industries Limited à l'usine d'explosifs de Beloeil ont perdu la vie hier après-midi vers 3 h. 30 lorsqu'une explosion s'est produite dans la petite construction où se trouvent les presses servant à mettre en blocs la poudre noire. Une minute plus tard, une autre explosion a détruit la construction où l'on pulvérisait cette poudre.

Les deux victimes sont Hervé Trudeau, 47 ans, et William Bradley, 52 ans. Le premier est père de onze enfants et le second de quatre enfants. Bradley était à l'emploi de la compagnie depuis 1917 et Trudeau depuis 1921.

L'explosion fut si forte que deux verrières de l'église de Mackayville se sont brisées, de même que plusieurs carreaux aux maisons de Saint-Hilaire et de Beloeil.

On a senti le choc à la caserne de pompiers à Verdun et dans un garage de la rue Church.

On ne sait pas encore quelle est la cause de cette explosion. Les officiers de la compagnie feront une enquête aujourd'hui même.

Immédiatement après la seconde explosion, les employés de la compagnie ont éteint les flammes dans les débris et ils se sont mis à la recherche des deux cadavres. Ils n'ont trouvé qu'une partie de crâne et un pied. Ces restes ont été transportés dans les bureaux de la compagnie en attendant l'enquête du coroner.

Il y avait très peu de poudre dans l'atelier des presses au moment de l'explosion. Trudeau et Bradley travaillaient à nettoyer cet endroit lorsque l'explosion s'est produite. Un tison a mis le feu à l'atelier voisin, causant la seconde explosion.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 rue Notre-Dame est, Montréal. (Téléphone: HARBOUR 1241).

L'incendie de St-Jacques

APPEL AUX INFORMATEURS

Ceux qui sont chargés d'enquêter sur les causes de l'incendie qui a détruit l'église Saint-Jacques dimanche dernier, reçoivent un grand nombre d'appels téléphoniques et de lettres anonymes. Ils considèrent que c'est bien beau de la part du public d'aider la Sûreté à mettre la main sur les criminels qui ont mis le feu à l'église Saint-Jacques en donnant d'intéressants renseignements qui conduiront à l'arrestation de tous ces tristes individus, mais les détectives



L'Assistance Maternelle, oeuvre de conservation

S. E. Mgr Deschamps qualifie ainsi l'oeuvre de Mme Hamilton — La réunion annuelle a lieu hier à la Fédération

3,607 MERES SECOURUES

L'évêque auxiliaire de Montréal, S. E. Mgr Deschamps, présidait hier après-midi l'assemblée annuelle de l'Assistance Maternelle, à la maison d'oeuvres de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste, rue Sherbrooke est. Mme Léon Lorrain, secrétaire archiviste par intérim, après avoir donné un magnifique rapport des activités de l'année, exprima à Mgr Deschamps la profonde sympathie des membres de l'Association à l'occasion du désastre de Saint-Jacques suivant de si près celui de Saint-Louis-de-France, et exprima sa reconnaissance pour l'encouragement et la sollicitude témoignée chaque année par l'archevêque.

Mgr Deschamps

"J'ai été heureux, dit Mgr Deschamps, de me rendre cet après-midi à votre invitation de présider cette assemblée. Monseigneur l'archevêque m'a prié de vous apporter l'assurance de son meilleur souvenir et de sa sympathie. Je vous remercie à mon tour d'avoir fait allusion à l'épreuve par laquelle il est passé; il est complètement remis et est actuellement à la besogne. Merci également pour les sympathies à l'occasion du dernier désastre. Il est à espérer que les enquêtes qui se font en ce moment nous feront trouver la vérité. Si ces désastres sont provoqués par des mains criminelles, la justice saura s'exercer tout en gardant la charité. Nous pardonnons aux coupables, mais demandons que la leçon soit efficace, pour que, non seulement la propriété privée, mais la propriété publique, la propriété de tout le monde soit aussi sauvegardée et que nos temples, qui sont des lieux de gloire de Dieu par les contributions généreuses des diocésains, soient respectés et que tous aient la liberté d'aller se présenter devant le Dieu de nos tabernacles et Lui demander de nous secourir. Les épreuves que nous avons dans le moment sont assez grandes sans y ajouter celles-là.

"Au début de la campagne de souscription que vous allez faire, ajoute Monseigneur, il vous suffira de mettre dans les journaux le beau compte rendu que vous venez de me donner, pour encourager tous ceux qui veulent vous aider. Tous les comptes rendus sont élogieux, ceux de l'Assistance Maternelle sont comme un soulagement pour la conscience publique. Avec les secours matériels vous apportez le secours moral, ce qui a sa grande importance: un dollar jeté dans la main du pauvre avec une apparence de dédain vaudrait mieux rester dans la poche de celui qui le donne, tandis que s'il l'offre avec un sourire et un bon mot, son aumône est centuplée.

Monseigneur Deschamps déplore ensuite la dénatalité au Canada: la diminution, dans l'espace de sept ans, a été de 22,000. Dans Québec, elle a été de 7,369 dans l'espace de huit ans. "Ainsi, continue Mgr l'auxiliaire, quand je dis que vous faites oeuvre de conservation et que vous aidez la mère, que vous l'assistez, je dis que vous aidez à celle qui est appelée par devoir à mettre au monde ces petits enfants qui doivent un jour être la gloire et l'orgueil du pays, et que vous faites une belle oeuvre. En conservant à la famille son rôle primordial, vous aidez la cellule sociale à se maintenir et permettez à votre pays de ne pas décroître. Je demande à Dieu de bénir vos efforts et de récompenser chacune pour le travail qu'elle fait. Ni le feu, ni la rouille, ni les voleurs ne pourront vous enlever votre bien".

Le travail accompli

"Jamais l'Assistance maternelle n'a rendu plus de services, dit Mme Léon Lorrain, qu'en cette année où le chômage général désor-

ganise la famille, atteint toutes les classes et multiplie les demandes de secours. Au 1er janvier 1932, elle a secouru 3,607 mères dont 2,248 furent assistées par le comité central et 1,359 par les 24 comités paroissiaux. Les protégés ont reçu 1,302 layettes complètes et 308 incomplètes, 833 literies complètes et 52 incomplètes, 125 couvertures de laine, 11 couvertures de finesse et 6,109 commandes de vivres, 1,619 commandes de lait, 68 commandes de combustible. Le dispensaire a enregistré, en 1932, 2,688 nouvelles patientes, les médecins ont donné 8,784 consultations et 963 prescriptions. L'Assistance a distribué à ses protégées 14,074 médicaments. Divers cercles de couture ont confectionné au delà de 30,000 morceaux de lingerie.

"L'Assistance maternelle, dit Mme Lorrain en terminant, n'aurait pu accomplir sa lourde tâche sans le généreux concours des pouvoirs publics et de la population charitable. Subventionnée par le gouvernement de la province de Québec et par la cité de Montréal, soutenue par les journaux, elle s'est acquise la sympathie de tous ceux que la lutte contre la mortalité maternelle et infantile intéresse. Elle tient à reconnaître publiquement l'esprit de charité et le dévouement de son personnel médical. Elle veut aussi rendre hommage aux hôpitaux qui réservent toujours le meilleur accueil à ses protégées. Elle désire exprimer ici sa profonde gratitude à tous ceux qui ont bien voulu seconder ses efforts, et en particulier à ses dévoués collaborateurs, à l'Institut Bruchési, à la Saint-Vincent de Paul, à l'Aide-à-la-Femme, à la Société catholique de Protection et de Renseignements, à la Faculté de chirurgie dentaire, à l'Institut National des aveugles, au dentiste Noël Décarie, à la Maison J.-B. Baillargeon, au "Needlework Guild" au cercle Entente Amies, au cercle de Saint-Hilaire, aux amis de l'Oeuvre qui ont offert des dîners de Noël, aux présidentes et aux membres des cercles de couture, à ceux qui ont envoyé des meubles, vêtements, etc., au vestiaire. Enfin, l'Assistance maternelle remercie très cordialement tous ceux qui, de près ou de loin, lui fournissent l'occasion de faire le bien."

Après lecture de son rapport, Mme Léon Lorrain demanda à Monseigneur une prière pour que la présidente de cette belle oeuvre, Mme Henry Hamilton, revienne à la santé.

Situation financière en 1932

Mme Henri Beaudry, trésorière, donna ensuite le rapport financier. Les recettes ont été de \$60,273.28, et les dépenses de \$54,015.08. Avec un déficit de \$7,604.98. Dépenses du dispensaire, \$3,303.64.

Les comités paroissiaux

Les représentantes de quelques comités paroissiaux présentèrent ensuite leurs rapports dans l'ordre suivant: Saint-Alphonse d'Yvesville, par Mme L. Gauthier; Saint-Arsène, Mme E. Séguin; Saint-Charles, Mme H. Latour; Ste-Claire, Mme W. Higgins; Saint-Clément, Mme J.-A. Desjardins; Sainte-Hélène, Mme J.-L. Larocque; Saint-Henri, Mme J. Duhamel; Saint-Jérôme, Mme H. Sainte-Marie; La Nativité, Mme Jos. Larivière; Notre-Dame de Grâce, Mme H. Beaudry; N.-D. de la Paix, Mme D. Tougas; N.-D. du Perpétuel Secours, Mme C. Clairoux.

La Bénédiction du Très Saint-Sacrement succéda à l'assemblée; parmi l'assistance, mentionnons S. E. Mgr Deschamps, Mmes Edouard Montpetit, Léon Lorrain, Henri Beaudry, Henri Gérin-Lajoie, Alfred Thibaut, Ernest Girardot, les Docteurs Fortier, Choquette, Marsolais, Robillard, Gibeault.

POUR LES PAUVRES

(A lire à l'occasion de la campagne de la Fédération des oeuvres de charité canadiennes-françaises)

Dans vos fêtes d'hiver, riches, heureux du monde, Quand le bal tournoyant de ses feux vous inonde, Quand partout alentour de vos pas vous voyez Briller et rayonner cristaux, miroirs, balustres, Candélabres ardents, cercle étoilé des lustres, Et la danse, et la joie au front des conviés;

Oh! songez-vous parfois que, de faim dévoré, Peut-être un indigent, dans les carrefours sombres S'arrête et voit danser vos lumineuses ombres Aux vitres du salon doré;

Songez-vous qu'il est là sous le givre et la neige, Ce père sans travail que la famine assiege? Et qu'il se dit tout bas: "Pour un seul que de biens! "A son large festin que d'amis se récient! "Ce riche est bien heureux, ses enfants lui sourient. "Rien que dans leurs jouets que de pain pour les miens!"

Donnez, riches! L'aumône est soeur de la prière, Hélas! quand un vieillard, sur votre seuil de pierre, Tout roidi par l'hiver, en vain tombe à genoux; Quand les petits enfants, les mains de froid rouges, Ramassent sous vos pieds les miettes des orgies, La face du Seigneur se détourne de vous.

Donnez! pour être aimés du Dieu qui se fit homme, Pour que le méchant même en s'inclinant vous nomme, Pour que votre foyer soit calme et fraternel; Donnez! afin qu'un jour, à votre heure dernière, Contre tous vos péchés vous ayez la prière D'un mendiant puissant au ciel!

Victor HUGO

Visite intéressante chez les Sourdes-Muettes

Une centaine de dames inspirées par le désir très double de s'instruire davantage sur le mode d'enseignement donné par les religieuses aux Sourdes-Muettes, et animées d'une vive sympathie pour cette oeuvre, voulurent voir de près les miracles qui s'opèrent chaque jour à l'Institut des Sourdes-Muettes. Les visiteuses ont été touchées de recevoir un mot de cordiale bienvenue de la bouche d'une sourde-muette qui remercia de façon fort habile les bienfaiteurs et bienfaitrices de l'Oeuvre, après quoi un groupe de jeunes filles exécutèrent une série d'exercices de culture physique avec accompagnement dont elles semblaient percevoir les sons tant l'ensemble était parfait.

Ces jeunes filles apprennent une foule de choses intéressantes et pratiques qui les mettent à certains points de vue au même niveau que les parlantes. Les visiteuses ont admiré de jolis dessins et peintures faits par quelques-unes d'entre elles. Toutes font des travaux à l'aiguille, au crochet ou à la broche. Elles sont aussi fort habiles dans la confection des catalogues, des mitaines, des ceintures de laine, etc., etc.

Les personnes présentes à cette visite étaient: Mmes Edmond Brosard, J.-E. Racicot, J.-O. Clément, L.-J. Tarte, Joseph Laurence, F.-X. Roy, Miss A. Harrison, Mmes E. J. Flynn, Albert Dupuis, E.-A. Cholete, H. Barsalou, Eug. Moreau, E.-S. Prévost, Francis Fautoux, Wilfrid Mercier, J.-S. Gagnon, R. Laurier, E. Drolet, C. J. L. A. Dumais, J.-A. Guimond, J.-H. Paquin, L. Beaudry, E. Archambault, Y. Dorval, E.-B. Garneau, Frank Power, G. Gonzales, John Audet, J. J. Jodoin, Paul Lefebvre, P. Healey, P.-E. Neveu, M. Chamberland, A. P. Bélair, Henri Labrecque, Bernier, Gustave Beaudoin, H. Arnold, J.-A. Demers, Z.-D. Barré, J.-G. Gauthier, D.-D. Montplaisir, Y. Clément, J.-L. Guilbert, Eug. Manseau, Jos. Beaulieu, L. Reid, E. Vanier, T. Jodoin, S. Normandin, M. Laforge, J.-B. Alexandre, G. Brosseau, H. Patenaude, J.-B. Desmarais, Léandre Lippens, Alex. Brosard, Charles Branchaud, A. Bert Renaud, Jos. Desjardins, L. Parmentier, Dion, J.-E. Nuckle, Henri Demers, Ernest Prud'homme, G. Boivin, J.-A. Marion, J.-A. Bastien, Lecavalier, Miles E. Emond, A. P. Net, Miss C. S. Quinn, V. Gaudet, H. Lacroix, Dion, Boisvert, A. Gagnon, A. Contant, M. Contant, Simays, P. Clément, Filion, G. Vailancourt et M. Brodeur.

L'"Oiseau bleu"

NUMERO DE MARS

LISEZ-LE ET FAITES-LE LIRE

La couverture de ce numéro représente le *Métier à tisser*, dessin de James McIsaac. Voyez une jeune maman en train de confectionner une pièce d'étoffe du pays. Combien aujourd'hui sont familiers avec les vieilles choses d'autrefois?

Ce numéro plait pas la variété de ses articles. Mme Juliette Lavergne, par le récit d'épisodes bien agencés, développe la nouvelle qu'elle publie sous le titre de *Fleur de la Prairie*. Catherine Tekakwitha, son héroïne, nous apparaît déjà comme une chrétienne fervente bien avant que l'eau du baptême ait coulé sur son front.

Mlle Marie-Chaire Daveluy retient l'attention des lecteurs par son feuilleton *L'Esclave des Agniers*. Charlot, le jeune soldat trilluvien, au retour de la chasse, constate la disparition de Lis-en-Fleur enlevée par un sauvage huron. Accompagné d'Algonquins, Charlot se met à sa recherche en se dirigeant vers le fort Richelieu, aujourd'hui Sorrel.

La série de *Nos chansons populaires* s'enrichit de la *Chanson de la marée*, ronde tirée de la collection de E.-Z. Massicotte, illustrée le plus joliment du monde par Louis-Joseph Dubois.

Honoré d'Arles signe un article intitulé: *La classe en beauté* et qui se recommande aux professeurs autant qu'aux élèves.

Les tout petits prendront grand plaisir à lire *La petite souris grise*, de J. S. C., et *Un trio intéressant* de Michelle Le Normand.

Compléter ce numéro par les brochures ordinaires: *Le coin du philatéliste* qui établit le bilan des timbres-poste pour l'année 1932 et reproduit de très belles vignettes des dernières nouveautés; *Le Courrier de la Fauvette*, les *Cercles des Jeunes Naturalistes*, celle-ci dirigée avec tant de compétence par Mlle Marcelle Gauvreau; les *Avant-gardes de l'A. C. J. C.*, le *Questionnaire de la jeunesse* de M. l'abbé Étienne Blanchard qui vous familiarise avec l'automobilisme, etc. Il ne faut pas manquer de lire *L'Histoire de Brisquet*, de sa famille et de son chien, de Charles Nodier, de l'Académie française, *Une belle page d'histoire* sur Monseigneur Bourget, les résultats d'un concours mensuel, anecdotes et bons mots.

Que nos propagandistes redoublent d'ardeur dans leur travail et qu'ils ne se laissent pas arrêter dans leur élan par la dépression. L'abonnement à la revue n'est que de 50 sous par année pour le Cana-

da et les Etats-Unis. Pour la recevoir pendant dix mois, il suffit d'adresser un bon de poste au directeur de *L'Oiseau bleu*, 1182, rue Saint-Laurent, à Montréal.

Partie de cartes à l'Académie St-Urbain

La partie de cartes annuelle au profit des oeuvres de l'Amicale Notre-Dame de la Fidélité aura lieu à l'Académie Saint-Urbain, le samedi, 1er avril, à 3 heures p.m. Pour tous renseignements, on est prié de s'adresser à Mme Lucien-H. Gendron, Dollard 6359.

Examens à l'Ecole d'Action Sociale

LE SAMEDI, 1er AVRIL

Les examens de l'Ecole d'Action Sociale de l'Institut Pédagogique auront lieu le samedi, 1er avril à deux heures.

Fédération des oeuvres de charité canadiennes-françaises

ARRONDISSEMENT "E"

Présidente: Mme C.-J. Arcand.

PAROISSE SAINT-FRANÇOIS-D'ASSISE

Présidente: Mme Alfred Baudeau; auxiliaires: Mmes D. Bonin, E. Daoust, N. Cournoyer, R. Montpetit, H. Tremblay, A. Tremblay, A. Pépin, D. Delorme.

PAROISSE SAINT-OCTAVE

Présidente: Mme J.-E. Coderre; auxiliaires: Mmes J.-A. Forest, J.-B. Brouillette et C. Durocher.

PAROISSE DE LA NATIVITE D'HOCHELAGA

Présidente: Mme M. Cournoyer; assistante: Mlle E. Pigeon; auxiliaires: Mlle Landry, Mmes Lacroix, Arsenault, Gendron, Mlle Olivier; Mmes Bouchard, Cournoyer, Durand, Désy, Perron, Mlle de Vaudreuil; Mmes L'Heureux, Létourneau, Mlle Ritchot, Ritchot, Roy, Picard, Frappier, Mmes Corbeil, Brisebois, Tremblay, Perron, Béland; Mmes Bluteau, Boucher, Boucher, Brassard, Renaud, Savard, Latraverse, Mme Frappier, Mmes Desmarais, Dionne, et Choquette, Mmes Savard et Cadot, Mlle Tremblay et Mme Tremblay.

Lois. Une générale, celui-là, venant se placer devant elle comme un de ces gros camions enracinés sur le milieu du chemin, et que trompes ni klaxons ne peuvent faire démarer. Mais, patience!... un terrain un peu plus large, un crochet bien mené, et l'obstacle est franchi; derrière vous, il disparaît au prochain tournant.

Avec Lois, il en serait de même. L'avenir montrera bientôt à Phanette que le vague malaise qui, au souvenir du jeune homme, lui serre un peu la gorge, n'a aucune raison d'être. Un mariage arrangé, une toquerie passagère, et le bel officier aura vite fait d'oublier sa cousine. Plus tard, peut-être bien qu'ensemble ils évoqueront, avec un sourire, la déclaration lointaine du salon bleu, et Phanette, en regardant Lois, conservera la même expression d'indolent dédain.

Quand même, cette entrevue restera un souvenir désagréable, et aura au moins une conséquence: celle d'éloigner momentanément la jeune fille de sa tante. Naturellement, elle n'aura pas l'indécence de continuer à fréquenter l'avenue

Images-Souvenirs de l'Année Sainte, signées par le Pape

Il convient à tout catholique de bien commencer l'Année Sainte qui débutera demain le 1er avril. Afin de correspondre au désir de l'Eglise, procurez-vous un souvenir que vous placerez dans votre livre de prières.

Nous venons de recevoir un assortiment de feuillets religieux, doubles, en papier parchemin. Ils portent à l'intérieur, écrit à la main, l'édit signé de Notre Saint-Père le Pape, à l'occasion de cet événement. La page extérieure est ornée d'une artistique gravure de la Passion du Sauveur.

Ces images sont en vente pour une semaine au prix spécial de 25c.

Ed. Archambault

500, STE-CATHERINE EST

de continuer à fréquenter l'avenue Hoche, alors que sa présence en écarte le fils de la maison. Elle prétextera un travail important, le montage des nouveaux modèles, par exemple, afin d'espacer ses visites. Phanette ne s'y résoudra pas sans un véritable regret, mais, comme consolation, elle pourra se dire que ce n'est qu'une mesure transitoire. Oui, transitoire... il y a une *Vache* devant elle qui lui dispute la route, mais, n'ayez crainte, elle se lassera bientôt. Le moteur *Lindrecy* n'est-il pas supérieur à tout autre? Voici, à l'horizon, une forte montée, elles sont rares sur cette route plate, et l'adversaire n'a pas su prendre son élan. Range-toi, mon petit, tu m'as fait avaler la poussière: à mon tour. Tu ne veux pas te ranger? A ton aise. L'espace qui reste entre toi et le fossé me suffit. Il n'y a pas de danger que ma belle auto aille se jeter contre un arbre. Ce serait trop dommage, et pour elle, et pour l'arbre, et aussi pour l'occupante.

La liberté, oui, elle est là, dans ces grandes randonnées où l'on sent la machine bien en main, tan-

dis que rien ne cloche. Vraiment le garagiste s'est montré digne de son emploi, et Phanette lui gardera la clientèle d'un des meilleurs ingénieurs d'avenir de *Lindrecy*.

Il est onze heures, onze heures et demie. Les villages passent les uns après les autres, proprement étiquetés par *Lindrecy* et quelque autre concurrent. Bientôt ce sera l'heure de déjeuner. Il est étonnant comme les secousses de l'automobile vous creusent, lorsque même les ressorts sont superbement réglés. Tout le long de la route, de petits restaurants dressent leurs enseignes alléchantes.

Phanette pourra déjeuner quand elle le voudra, mais elle sait que, pour les voyageurs qui se respectent, il y a un code sévère qui prescrit les lieux où le fin gourmet peut décemment s'arrêter. Pour une fois, elle fera bande avec ceux-ci et jugera par elle-même si la réputation de Pouilly n'est pas surfaite.

(à suivre)

Ce journal est imprimé au No 430, rue Notre-Dame est, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire (la responsabilité limitée) éditrice-proprétaire: Georges Falardeau, directeur-gérant.

Feuilleton du "Devoir"

Entre Deux Coeurs

par A. DE ROLIAND

39 (Suite)

"Et quand je ne serais qu'un exemple pour les hommes, mes contemporains? Vous n'avez, pour les femmes, qu'une dédaigneuse condescendance, Messieurs? Voyez ce qu'elles pourraient devenir si elles ne se sacrifieraient pas pour vous, et gardaient pour elles un peu plus de considération, je vous prie!"

Elle souriait doucement, d'un sourire ironique, mais sa physionomie reprenait tout son sérieux lorsque le regard douloureux de Lois croisa le sien.

—Vous vous moquez, dit-il, alors que moi, je souffre et suis bien prêt de me désespérer. Si vous me repoussez, que voulez-vous que je fasse? Je ne peux vivre ainsi! Je partirai pour les colonies, je fuirai aussitôt loin qu'il me sera possible d'aller!"

"Phanette! s'exclama-t-il, vous êtes bonne! Vous ne pouvez rester insensible. Phanette, ma chérie!"

Il l'examinait ardemment et, voyant une lueur de pitié émue traverser son regard, il en conçut soudain le plus loir espoir. Il tendit les bras et, d'une mouvement passion-

né, chercha à l'attirer près de lui. Brusque, elle s'était levée.

—Pas de ça! jeta-t-elle d'un ton coupant. Je crois que vous vous méprenez, mon petit! Il était bien inutile de prolonger indéfiniment cette conversation. Vous ne parlez que de vous, de votre soi-disant amour. Eh bien! laissez-moi vous le dire à mon tour: moi, je ne vous épouserai pas, parce que, moi, j'ai perdu depuis longtemps toutes les illusions qui pourraient rendre un ménage possible. Vous me regretterez? Tant pis, et je ne suis pas en peine, car l'oubli viendra vite, même sans parler de colonies.

Déjà elle avait franchi le seuil de la pièce, elle enfilait son chapeau et se dirigeait vers la porte de sortie. Tandis qu'en se retournant elle se refermait sur elle, elle entendit, debout à la même place, le jeune officier qui la regardait partir... Et dans les yeux, couleur de sous-bois, brillaient des larmes.

IX
LES DELASSEMENTS D'UNE INGENIEUR DES AUTOMOBILES LINDRECY

Le samedi, qui suivit la scène

que nous venons de relater, avait été désigné à la petite ingénieure comme date de ses vacances. Une lettre d'excuses auprès de sa tante lui permit de ne pas retourner avenue Hoche, et elle s'enfuit, radieuse, dans sa conduite intérieure grise, qu'elle avait choisie à quatre places en songeant aux Rambos.

C'était la première fois qu'elle conduisait sur route pour une si grande course. Toutes les glaces ouvertes, elle appuyait, d'un pied souple, sur l'accélérateur, pleine-maitresse de sa machine, et évoluant avec dextérité parmi les trop nombreux véhicules se pressant aux environs de Paris. Avec un appel pressant du klaxon, parfois elle-même laissait loin derrière elle le troupeau des voitures poussiéreuses aux chauffeurs sans expérience, debout à la même place, le jeune officier qui la regardait partir... Et dans les yeux, couleur de sous-bois, brillaient des larmes.

La grisaille de la route, l'air chaud vous frottant au visage, la vitesse, toutes sensations exquises permettaient à Phanette d'oublier les mauvais moments passés avec

LA VIE SPORTIVE

Les Bruins vainqueurs du Toronto

Toronto, 31. — C'est le "gentleman farmer" Eddie Shore qui a donné aux Bruins de Boston le point décisif dans la période supplémentaire, assurant ainsi la victoire à son club qui a défait hier les Maple Leafs de Toronto par 2 à 1 dans une partie très importante de la Ligue Nationale de Hockey pour la coupe Stanley. Shore a compté son point 4 minutes et 24 secondes après l'ouverture de la période supplémentaire.

Subitement Shore a quitté la défense des Bruins pour traverser la ligne bleue des Maple Leafs et lancer la rondelle à quelques pas des buts du Toronto. Cette montée de Shore a été saluée par les applaudissements de la foule et a eu pour effet de faire circuler le sang nouveau chez tous les Bruins. Anémié de beaucoup de courage et flânant sur la glace comme un bolide, Lamb se saisit de la rondelle qu'il envoya à Ripley qui la renvoya à son tour à Joe et celui-ci à Shore.

A peine 5 minutes avant la fin de la troisième période, Ken Doraty a compté le seul point de la soirée pour les Maple Leafs en se servant d'une passe de Hal Cotton. Le jeu des Leafs a été admirable à partir du moment où Nels Stewart a compté le premier et l'unique des Bruins, sur une passe de Shore. Les champions du monde ont faibli vers la fin de la seconde période, mais, malgré toute l'habileté et la finesse de leur jeu, les Bruins ne sont pas parvenus à changer le résultat qui était de 1 à 1. Il leur a été nécessaire de jouer une période supplémentaire.

Le résultat de cette partie met le Boston en position d'entrer dans les séries pour la coupe Stanley et de rencontrer une des équipes, Detroit ou Rangers, s'il triomphe des Maple Leafs pour la troisième fois samedi soir.

Alignement des équipes:

TORONTO	BUT	BOSTON
Chabot	Thompson	Day
Glancy	Shore	Prineau
Conacher	Clapper	Jackson
Subs: Toronto: Horner, Levinaky, Blair, Gracie, Doherty, Bailey, Cottou, et Sando.		
Subs: Boston: Owen, Hitchman, Stewart, O'Brien, Galt, Lamb, Ripley, Chapman, Hextrem.		
Arbitres: Cleghorn et Daigneault.		
Pas de point.		
Aucune punition.		
1-Boston: Stewart	5.47	
Punitions: Shore, Barry, Blair.		
2-Toronto: Doherty	14.34	
Punition: Owen		
3-Boston: Shore	4.24	
Aucune punition.		

Ballon-au-panier à la palestine

La cédule des parties de la Montreal Ladies Basketball Junior dans laquelle les jeunes filles de la Palestine Nationale étaient entrées est maintenant terminée.

La liste se compose des clubs suivants: St-Albans, Young Women Hebrew Association, Nationale, Arrows, C.N.R. et C.P.R.A.A.A.

Le National a remporté le championnat de cette ligue.

Le National termina la saison en troisième position.

L'équipe du National était composée comme suit: centres: Miles Laurette Dansereau, Reta Morrell et Cécile Dumais; attaques: Madeleine Sabourin, capitaine, Charlotte Marcoux, Françoise Lacasse et Suzanne Lacasse; défenses: Jacqueline Beaudin, Jacqueline Dufresne, Rolande Paradis, Pauline Ostiguy et Marthe Lacasse, gérante.

M. Laurent Guay était le gérant de l'équipe. M. Léon Cloutier, entraîneur. Chronométrateur, M. Paul E. Lebel.

Arbitres: Miles A. Hastie, Jane Snyder, Joe Black et M. Silverman.

Tableau des joutes:

Jan. 6: Nationale vs C.N.R. Nationale gagne 8-6.
Jan. 9: Nationale vs St-Albans. St-Albans gagne 22-10.
Jan. 24: Nationale vs C.P.R. Nationale gagne 26-11.
Fév. 2: Arrows vs Nationale. Nationale gagne 19-8.
Fév. 11: Nationale vs Y.W.H.A. Y.W.H.A. gagne 24-11.
Fév. 16: C.N.R. vs Nationale. Nationale gagne 19-4.
Fév. 23: St-Albans vs Nationale. St-Albans gagne 21-16.
Mars 2: C.P.R. vs Nationale. Nationale gagne 17-15.
Mars 11: Nationale vs Arrows. Nationale gagne 6-4.
Mars 21: Y.W.H.A. vs Nationale. Y.W.H.A. gagne 19-9.

Le National termina avec six parties gagnées et quatre perdues. Voici la liste de celles qui comptèrent le plus de points dans les parties de cette ligue: Madeleine Sabourin 29; Jacqueline Beaudin 28; Françoise Lacasse 26; Reta Morrell 26; Suzanne Lacasse 12; Charlotte Marcoux 11; Laurette Dansereau 4; Marthe Lacasse 3; Pauline Ostiguy 2; Rolande Paradis et Jacqueline Dufresne 0.

Le classement des équipes

LIQUE INTERNATIONALE (éliminatoires)	J.	G.	N.	P.	C.	P.
Buffalo	5	5	0	14	2	5
Windsor	5	2	3	0	16	4
Syracuse	5	1	3	1	9	11
Boston	4	2	1	7	10	4
LIQUE AMERICANAISE						
Philadelphie	48	29	12	7	153	95
Providence	47	25	16	8	125	114
Boston	45	21	18	5	136	119
New Haven	47	16	26	5	97	133
Québec	48	11	30	7	106	156

Avance de deux points pour Rangers

New-York, 31. — Les Rangers de New-York ont fait un autre pas vers le championnat mondial du hockey professionnel lorsque les hommes de Lester Patrick ont triomphé hier soir des Ailes Rouges de Detroit par un résultat de 2 à 0 dans la première partie des semi-finales pour la coupe Stanley. Avec un avantage de deux points les New-Yorkais semblent maintenant avoir de très grandes chances de participer aux finales qui auront lieu contre le vainqueur de la série Boston-Toronto. La prochaine joute aura lieu dimanche soir à Detroit.

Ching Johnson, le robuste joueur de défense des Rangers, a su traverser les deux défenses du Detroit pour marquer le premier but qui a mené New-York sur le chemin du triomphe au bout de 17 minutes et 46 secondes dans la période initiale.

Cecil Dillon, qui a été une des étoiles des deux rencontres contre les Canadiens a encore fait sentir sa présence dans la seconde période quand il a frappé au bond la rondelle pour déjouer John Ross Roach, au bout de 13 minutes et 48 secondes.

Le match n'a pas été rude, mais deux punitions majeures ont été infligées à Goodfellow et Brennan pour avoir échangé quelques coups de poing dans l'ardeur du jeu.

Le but marqué par Dillon place celui-ci en tête des compteurs pour les séries éliminatoires, car il a jusqu'ici touché quatre fois le fond des filets.

Alignement des équipes:

RANGERS	BUT	DETROIT
Atchard	Boesch	Johnson
Seibert	défense	Evans
Johnson	défense	Young
Boucher	centre	Voss
W. Cook	alle	Aurie
F. Cook	alle	Lewis
Subs: Rangers: Somers, A. Seibert, Dillon, Murdoch, Keeling, Osmundson, Pettenger, Heller, Brennan.		
Subs: Detroit: H. Goldsworthy, Sorrell, Carson, Emms, Moffatt, Gallagher, Buswell.		
Arbitres: Smeaton et Smith.		
Première période		
1-Rangers: Johnson	17.46	
Punitions: Emms, Earl, Seibert, Somers et Evans.		
Deuxième période		
2-Rangers: Dillon	13.48	
Punitions: Gallagher, Johnson, Brennan, Buswell, Evans, Seibert.		
Troisième période		
Pas de point.		
Punitions: Aurie, Emms, Brennan, majeure, Goodfellow, majeure.		

Les Royals ont triomphé du Red Sox

Orlando, Floride, 31. — La tenue du vétérinaire Curly Ogden et du jeune LaMaster dans la boîte hier après-midi contre le Boston Red Sox a pour une grande mesure fait que la colère de Frank Shaughnessy se soit tempérée.

Nos lanceurs ont tenu les frappeurs du Boston en échec, ceux-ci ne réussissant à croiser le marbre que deux fois. Alexander a été le seul du Boston qui ait enregistré un point mérité. A la quatrième manche il cogna une courbe pour un coup de circuit aux dépens de Curly Ogden. A ce moment aucun joueur de retrait et personne sur les buts. Ce coup frappé fut le fait le plus saillant de l'après-midi. L'autre point enregistré par le Red Sox, le fut durant la première manche par deux fois une balle frappée passa par-dessus la tête de Bill Regan, nouvelle acquisition du Royal. Sur la deuxième de ces balles, Bill fut obligé de se retirer de la partie, s'étant blessé gravement au pouce de la main gauche, Shaughnessy le remplaça par Hackney, ainsi le Sox eut son premier point de la partie d'une manière facile, si ce ne fut du terrain dur, qui rendait les balles frappées à terre excessivement dangereuses. Bill Alexander aurait été le seul des Sox à pouvoir enregistrer un point.

Ogden fit du beau travail dans la boîte, n'allouant que quatre coups réussis dans cinq manches, il ne donna aucun passe comestible pour le 1er but. LaMaster le remplaça et finit la partie, et il tint les frappeurs du Sox entièrement à sa merci. Comme son prédécesseur il ne lança en aucun temps 4 balles successives, personne ne put dévoiler le secret de ses lancers, aucun ne réussit à frapper en lieu sûr, et aucun d'eux ne fit le tour des buts pour enregistrer un point.

Walter Page Brown qui, l'an dernier, endossa l'uniforme des Royals, a lancé les 3 premières manches pour le Red Sox, ses anciens copains eussent-ils à marcher 3 fois au premier but par la générosité de Walter, cinq fois ils frappèrent ses balles en lieu sûr pour prendre une avance de 5 points à 1.

Dans toute la partie, le Red Sox accumula un total de 8 coups sûrs, les Royals en eurent dix, mais ceux du Royal, ayant été plus opportuns, eurent plus d'effet. Gladu, en 4 apparitions au bâton, eut 3 coups sûrs, fit compter 2 points. Doc Gautreau, 3 fois au marbre, frappa la balle en lieu sûr 2 fois, fit compter 4 points. Shiver fit compter 2 points avec un coup simple dans la première manche alors que Brown avait eu l'imprudence de remplir les buts avec 3 passes gratuites.

Marty McManus, à la sixième, changea presque son équipe au complet au bâton, pour essayer de vaincre LaMaster, mais ce dernier ayant fait face à une série de frappeurs droitiers, les tint tous en échec, et ce n'est qu'à la neuvième manche, après deux hommes de retirés, que les hommes de Marty réussirent 2 coups simples de suite mais le dernier frappeur cogna dans les mains de Roettger, et la

Deux boxeurs feront face à Sharkey

Charlie Anderson, de Chicago, et Owen Flynn, de Boston, seront les deux adversaires du champion du monde Jack Sharkey lundi soir, à l'Arena Mont-Royal, pour l'exhibition de quatre rounds qu'il donnera comme attraction supplémentaire au programme de lutte du promoteur Lucien Riopel.

Anderson débûta contre Sharkey pour être remplacé par Flynn au bout de deux rounds de deux minutes chacune. Au cas où l'un des deux adversaires serait knock-out avant la fin de ses deux rounds, l'autre le remplacerait.

Ce n'est l'intention de Sharkey de ménager ni l'un ni l'autre de ses entraîneurs. Comme il le déclarait lui-même dans une lettre au promoteur Riopel, il entend prendre au sérieux sa tournée d'exhibition et se battre tout comme si le titre était en jeu et un entraîneur pour lui, et le malheur qu'il puisse souhaiter, que ces exhibitions. Il prouvera qu'il possède le calibre des grands champions et qu'il est capable de défendre son titre contre n'importe quel boxeur, fût-ce Max Schmelling ou Primo Carnera.

Ed Don George ne sera pas moins intéressé à voir à l'œuvre que le champion Jack Sharkey. Ce ne sera pas une exhibition que le champion du monde donnera avec McCoy, car le titre est en jeu et il faudra nécessairement qu'il y ait un vainqueur à la fin de la rencontre.

Si George est courageux, rapide et tenace, McCoy est agressif, rusé et d'une force au-dessus de la moyenne. Au cours de sa carrière, il n'a eu qu'une chance de remporter le championnat, lorsqu'il fut opposé à Gus Sonnenberg. Cette chance lui fut donnée moins de six mois après qu'il eut abandonné les autres sports, pour se consacrer uniquement à la lutte. Depuis, il a fait des progrès remarquables. Les amateurs locaux ont pu se rendre compte qu'il possède toutes les qualités d'un champion et McCoy se charge de leur prouver de façon plus concluante encore au cours de son combat avec George.

Il est vrai que le champion du monde possède une clé de bras qui l'a rendu fameux et qui lui a même valu de battre Sonnenberg. Sera-t-il capable de s'en servir avec succès contre un homme aussi agile que McCoy? Celui-ci ne l'envierrait-il pas, dans un moment critique, rouler en bas des câbles avec un coup de bélier?

Quelles que soient les tactiques employées par ces deux grands lutteurs au cours de cet important combat, les amateurs n'en verront pas moins une rencontre exceptionnellement intéressante à tous les points de vue.

Le gérant de l'Arena, M. Oscar Benoit, nous apprend que les billets de saison s'envolent rapidement. La vente a été bien supérieure à celle de l'année dernière et il prévoit que la saison de lutte cette année sera la meilleure depuis que le promoteur Riopel a donné à ce sport sa popularité d'antan.

Trois autres combats, à part la semi-finale entre Hans Bauer et Jack Manuel, compléteront ce programme. Léo Numa fera la lutte à Pat Freiley; Yvon Robert s'attaquera à Harry Midson et John Masson aura comme adversaire Tony Perkins.

Un tel programme, le plus chargé

partie se termina en faveur du Royal par 8 à 2.

Fisher et Samuels n'ont pas figuré dans la partie d'hier après-midi. Ils compteront leur sort à la fin de la semaine alors qu'ils feront face aux frappeurs quand les Royals rencontreront les clubs Rollins College et celui de Deland.

Ripple attrapa la balle frappée par Mullaevy, juste au-dessus de ses lacets après une course rapide pour étouffer un coup sûr, il trébucha, fit une pirouette et finalement se remit sur pieds ayant conservé la balle dans son gant, tonnerre d'applaudissements, cette balle attrapée par notre Jim a été le plus beau jeu de tous les Royals au champ jusqu'à date.

Les Royals ne commirent aucune erreur au champ, mais le Red Sox eut des distractions par trois fois.

BOSTON

Warstiel, ac.	ab.	r.	h.	p.	a.	e.
Mullaevy, ac.	0	0	0	0	0	1
McManus, 3b. et lb.	4	1	2	3	1	0
Watwood, cf.	0	0	2	0	0	0
Roettger, id.	1	0	0	0	0	0
Alexander, lb.	2	1	2	7	1	0
Frisher, 3b.	2	0	1	1	0	0
Hodapp, 2b.	0	0	0	2	0	0
Oison, 2b.	2	0	1	0	0	0
Seeds, cf.	2	0	1	0	0	0
Winnett, cf.	2	0	0	0	0	0
Julley, cf.	2	0	1	0	0	0
Goobch, r.	2	0	0	0	0	0
Connolly, r.	2	0	0	0	0	0
Ogden, l.	1	0	0	1	0	0
Weich, l.	2	0	0	1	0	0
Totaux	34	2	8	24	8	1

MONTREAL

Gladu, cf.	4	3	3	2	4	0
Gautreau, 2b.	3	1	2	4	0	0
Ripple, cf.	3	1	2	0	0	0
Roettger, lb.	4	0	12	0	0	0
Shiver, cf.	4	0	1	0	0	0
Fickering, 3b.	4	0	0	2	0	0
Began, ac.	0	0	0	0	0	0
Hackney, ac.	4	1	1	7	0	0
Grahowski, r.	2	1	4	0	0	0
Tate, r.	2	0	0	0	0	0
Ogden, l.	1	0	0	0	0	0
LaMaster, l.	2	1	0	0	0	0
Totaux	34	8	10	27	14	0

Résumé par manche:

Boston	Montreal
1-0	0-0
2-0	0-0
3-0	0-0
4-0	0-0
5-0	0-0
6-0	0-0
7-0	0-0
8-0	0-0
9-0	0-0
10-0	0-0
11-0	0-0
12-0	0-0
13-0	0-0
14-0	0-0
15-0	0-0
16-0	0-0
17-0	0-0
18-0	0-0
19-0	0-0
20-0	0-0
21-0	0-0
22-0	0-0
23-0	0-0
24-0	0-0
25-0	0-0
26-0	0-0
27-0	0-0
28-0	0-0
29-0	0-0
30-0	0-0

Bombarde: Points comptés sur coups d'Alexander 2, Shiver 2, Gladu 3, Gautreau 4; deux-butts, Grabowski, Gladu, Gautreau; circuit, Alexander; doubles-jets, Brown à Alexander, Ogden 6; Hackney à Roettger; lancers au bâton, Boston 5, Montreal 5; buts sur balles de Brown 3, Welch 2, LaMaster 1; retirés au bâton par Ogden 4, Brown 1, Welch 4; coups sûrs sur Ogden, 4 en 3 manches, LaMaster 4 en 3, Brown 5 en 3, Welch 5 en 5; frappé par le lanceur Brown (Ogden); lanceur gagnant, Ogden; lanceur perdant, Brown. Arbitres, Connolly et Reddick. Temps 2 h. 55.

qu'on ait encore présenté aux amateurs de lutte à l'Arena Mont-Royal depuis plusieurs années, devrait attirer à l'amphithéâtre de l'Avenue du Mont-Royal une foule record lundi soir prochain.

Newmarket annule avec les Royals

Les Royals ont joué de malchance hier soir, au Forum, dans la partie de la série semi-finale pour le championnat Junior amateur du Canada, mais cependant les locaux ont réussi à faire partie nulle, par 2 à 2, avec le Newmarket, champion de l'Ontario.

Le premier point des visiteurs fut compté par un joueur des Royals, Buster Munday, qui a mis la rondelle dans les filets de son propre club vers la fin de la première période alors qu'il tentait de débarrasser son territoire mais dans la manche finale Donnelly réussit à égaliser les chances pour les Royals puis à donner l'avantage aux locaux en comptant deux fois de suite. Alors qu'il restait moins d'une minute à jouer Kelly mit le Newmarket sur un pied d'égalité avec les représentants du M.A.A.A. alors qu'il comptait un point bien mérité.

Plus de onze mille personnes ont été témoins de cette rencontre et les spectateurs ont assisté à une joute très rapide et fort intéressante.

Les deux clubs se rencontreront de nouveau demain après-midi et le vainqueur disputera le championnat canadien au gagnant de la série Regina-Brandon dans une série de trois parties qui seront disputées à Toronto la semaine prochaine.

Composition des équipes:

NEWMARKET	BUT	ROYALS
Ford	défense	Séguin
Doran	défense	Taugher
Vall	défense	Currie
Mann	centre	Martin
Wilson	alle	Bisell
McArthur	alle	Donnelly
Subs: Newmarket: Peterson, Huggins, Kelly, Preston, Parr.		
Subs: Royals: Munday, Doyle, Hayes, Gauron.		
Arbitres: Curry et Moore.		
Première période		
1-Newmarket: Vall	16.40	
Punitions: Taugher, Huggins.		
Deuxième période		
2-Royals: Donnelly	3.44	
3-Royals: Donnelly	11.05	
4-Newmarket: Kelly	19.02	
Punitions: Doran, Huggins et Gauron.		

Joutes d'exhibition

Washington	R. H. E.
0030000000-3 9 2	
Atlanta	R. H. E.
010001002-4 8 4	
Crowder, McAfee et Sewell, Berg; Kleinhans, Messenger et Neisler.	
Buffalo	R. H. E.
2900000000-2 11 2	
Saint-Louis	R. H. E.
10000100001-3 10 2	
Caraway, Elliott et Crouse; Herbert, Knitt, Gray et Ferrell, Bengough.	
Nile-Orléans	R. H. E.
0000000000-0 8 1	
Cleveland	R. H. E.
00002000X-2 4 1	
Bryant, Reddock et George; Ferrell, Harder et Pytkak.	
Newark	R. H. E.
000000002-2 7 1	
Boston	R. H. E.
00001020X-3 12 0	
Weaver, Duke, Chandler et Hargreaves; Mangum, Brown et Spohrer.	
Jersey City	R. H. E.
280110001-14 14 9	
Lakewood	R. H. E.
000000000-0 1 2	
Bolinsky, Pinkowski, Douglas et Emerson; Simmons, Doyle, Amos, Lewis et J. Grandinetti.	
Detroit (A.)	R. H. E.
000100000-1 4 1	
New-York (N.)	R. H. E.
00000101X-2 4 1	
Bridges, Fischer et Hayworth; Désautels; Hubble, Bell, Richards.	
Pittsburgh	R. H. E.
402003001-10 12 0	
Chicago	R. H. E.
04080211X-16 19 0	
French, Harris et Grave; Grimes, Tinning et Hartnett, Z. Taylor.	
Philadelphie (N.)	R. H. E.
040001030-8 11 0	
Baltimore (IL)	R. H. E.
310000012-7 13 2	
Elliott, Holley, Moore, Pearce et Davis, Todd; Melton, Prud'homme et Linton, Gaston.	
New-York (A.)	R. H. E.
301030200-9 10 1	
Birmingham	R. H. E.
030100010-5 8 3	
Piggars, MacFadden et Dickey; Jorgens; White, Vines et Berres, Atwood.	

Les secours aux chômeurs

Il en coûte moins cher au gouvernement d'accorder des secours directs que de procurer de l'ouvrage à tous les chômeurs, déclare M. Meighen

Ottawa, 31. — Le bill des secours aux chômeurs a été la principale question discutée au Sénat hier.

Le sénateur Meighen a donné aux sénateurs un aperçu des sommes énormes qui ont été dépensées non seulement en secours mais aussi pour aider financièrement les provinces. Il a déclaré qu'aucun arrangement spécifique n'a été fait pour le remboursement de ces prêts consentis aux provinces et qu'il en coûte moins cher au gouvernement d'accorder des secours directs que de procurer de l'ouvrage pour tous les chômeurs. Parlant plus spécialement de l'aide accordée aux provinces de l'Ouest, le sénateur Meighen a déclaré: "Le Canada tout entier et les provinces de l'Est en particulier ont fait preuve en cette circonstance d'un esprit de libéralité que la population des provinces de l'Ouest canadien n'est pas près d'oublier".

Le sénateur Hughes veut savoir pourquoi l'on ne continue pas à donner de l'ouvrage aux chômeurs. Le sénateur Meighen répond que le gouvernement n'a pas changé de politique à ce sujet.

Le sénateur Robertson, ancien ministre du travail, déclare que les frais d'administration des premiers \$26,000,000 ne se sont élevés qu'à \$26,000, tandis que le sénateur Lewis est d'avis que dans le siècle de machines où nous vivons, il est très difficile de trouver de l'ouvrage pour les sans-travail.

Le bill est ensuite adopté sans amendement.

LA RADIO

RADIO-GAZETTE

Vendredi, 31 mars

Une saynète

A la veille de la grande offensive de la charité contre la misère

S. E. Mgr Deschamps apporte son haut encouragement et sa bénédiction aux collaborateurs de la campagne en faveur des oeuvres de charité canadiennes-françaises qui s'ouvre demain

Mercredi soir à l'hôtel Windsor, M. le sénateur Raoul Dandurand présidait un grand rassemblement de tous les collaborateurs et auxiliaires de la Fédération des oeuvres de charité canadiennes-françaises à laquelle assistait S. E. Mgr Deschamps, auxiliaire de Montréal.

M. Dandurand

M. le sénateur Dandurand rappelle en quelques mots le but de la situation et l'importance qu'il y avait pour le bon renom de la face canadienne-française de faire un succès de cette campagne de charité. Il félicita les assistants de s'engager comme ils le faisaient dans "l'aristocratie de la charité", aristocratie qui doit marcher de pair avec l'aristocratie de l'intelligence et des honneurs.

S. E. Mgr Deschamps

S. E. Mgr Deschamps a parlé ensuite.

Je suis très heureux, dit Mgr Deschamps, de prendre part à cette assemblée générale de la Fédération des oeuvres de charité canadiennes-françaises. Nous sommes à la veille de la grande campagne, — de ce que l'on a appelé justement "l'offensive de la charité contre la misère"; il est urgent que les généraux réunissent leurs troupes, se rendent compte de leurs effectifs, assurent la discipline de l'armée et donnent à tous le mot d'ordre précis, ferme et conquérant.

La lettre de Mgr l'Archevêque, que vous avez eu raison de mettre en tête de votre publication, parce qu'elle est à la fois une approbation, un encouragement et un éloquent appel, témoigne suffisamment de la sympathie qui vous vient de l'autorité hiérarchique. Ma présence et ma parole, ce soir, n'ont pas d'autre signification: c'est pour vous dire que nous sommes avec vous de tout coeur, que nous bénissons votre entreprise et que nous en attendons les plus beaux résultats.

L'Eglise à laquelle vous appartenez, Mesdames et Messieurs, ne pouvait d'ailleurs se désintéresser d'une initiative qui procède, il faut bien l'avouer, de son inspiration et de sa doctrine. Les mots de philanthropie, de fraternité, d'humanitarisme, que sais-je encore? sont devenus bien communs; nous les retrouvons dans tous les milieux civilisés. Nous ne saurions oublier, en relisant l'histoire — et c'est une tâche facile à établir — qu'il n'y eut pas sur la terre de véritable fraternité ni de vraie charité, avant Jésus-Christ et son Eglise. Quelques paroles tombées des lèvres du Maître et recueillies par son Evangile ont bouleversé toutes les notions admises jusqu'à date sur les rapports des hommes entre eux. Les civilisations en vivent à leur insu, et il faut aller chercher dans l'enseignement et l'exemple du Christ comme dans la prédication et la vie de son Eglise le premier mobile de cette charité de fraternité que nous sentons tous si nécessaire et que vous mettez en pratique aujourd'hui si magnifiquement.

Nous aurions pu nous plaindre, Mesdames et Messieurs, malgré les oeuvres admirables que nous possédons et les dévouements héroïques qui se sont multipliés en ces dernières années dans notre diocèse de Montréal, que l'on n'eût pas songé à réaliser chez les Canadiens français — quand on le fait partout ailleurs — cette vaste "Fédération de la charité" qui s'impose enfin à l'attention, au respect, à la générosité de tous, qui assure aux oeuvres affligées, dont nous ne saurions assez louer les états de services, une activité efficace, permanente, et à tous nos pauvres le pain, le vêtement, le logis, les secours auxquels ils ont droit, puisqu'ils sont nos frères.

Dieu merci! ce sont nos citoyens les plus éclairés et les mieux qualifiés pour cette tâche qui en ont pris résolument et d'eux-mêmes la direction. Nous les félicitons de l'exemple qu'ils nous donnent, nous nous réjouissons du prestige qu'ils apportent à notre Fédération, du succès qu'ils lui promettent, et nous croyons volontiers qu'ils ajoutent à leur carrière, déjà si pleine d'honneurs et de mérites, une dignité nouvelle, un autre titre à l'admiration et à la reconnaissance de tous. C'est du même coeur et de la même gratitude que nous apprécions les services des auxiliaires dévoués qui nous prêtent un concours indispensable. Vous allez vous répandre, Mesdames et Messieurs, dès samedi, dans tous nos quartiers, pour tendre la main au nom de la plus sainte des causes et pour ébranler les consciences sur cet impérieux devoir de la charité. Nous vous souhaitons l'accueil le plus empressé; nous vous assistons de notre sympathie, même de nos prières, et nous voudrions dire quelque chose de plus humble de vos souscripteurs que nous le remercions, que nous appelons sur lui et sa famille une grâce et une bénédiction particulières.

Il reste beaucoup d'argent pour le luxe

On vous objectera, sans doute, que pour tous, les temps sont pénibles. Il faut en convenir, encore qu'il soit facile de constater qu'il reste beaucoup d'argent pour le luxe et la grande dépense. Dites surtout que les pauvres ne sont pas moins nos frères, qu'ils ne ressentent pas moins leur misère et n'ont pas moins droit à quelque soulagement de notre part, parce que nous avons des préoccupations financières et que nous devons pourvoir à de sages économies. Tous comprennent aussi, l'espérons, que la détresse engendre l'exas-

pération, que des idées subversives montent de partout, et menacent actuellement l'ordre public, que les théories et les discours ne suffisent plus. Il n'y a que le secours de celui qui possède quelque chose à celui qui ne possède rien; il n'y a que l'exercice volontaire et bienveillant de l'aumône, de la charité, qui puisse remettre un peu de paix dans les esprits, jeter un peu d'huile sur les rouages, rétablir un sain équilibre, consolider et garantir, en un mot, les assises de notre organisation sociale.

Enfin, je vous en prie, Mesdames et Messieurs, ne perdez pas une occasion si opportune, si heureuse, de vous préparer pour l'au-delà un jugement plus miséricordieux et d'amasser ces trésors que ni les voleurs, ni la rouille, ni le feu, ne peuvent détruire. Ayez, je vous le demande, l'intention surnaturelle qui fait de la charité une vertu et qui lui octroie des mérites éternels.

Dieu nous rend toujours au centuple ce que nous lui donnons dans ses créatures; nous donnons à la terre une semence, Dieu nous rend une plante; un grain de blé, il nous rend un épi; un gland, il nous rend un chêne. Lorsqu'il s'agit du secours que nous lui offrons dans la personne de ses pauvres, l'expérience nous a vite prouvé que ses miséricordes et ses récompenses débordent à l'infini. L'Ecriture nous avertit, du reste, que "Comme l'eau éteint le feu, l'aumône éteint nos iniquités". — "qu'elle couvre la multitude de nos péchés", et Jésus-Christ considère comme fait à Lui-même ce que nous aurons fait au plus petit d'entre ses frères.

Pour tant de raisons, Mesdames et Messieurs, partez avec entraînement, avec bonheur, avec confiance, avec foi! Revenez les mains pleines; d'autres oeuvres encore attendent votre protection. Il y va d'ailleurs de nos intérêts les plus graves, il y va de l'honneur du nom catholique et canadien-français.

M. l'évêché Trépanier, Mme Pierre Casgrain, le général Panet et M. Georges Lussier ont aussi adressé la parole en faveur de la campagne de souscriptions qui s'ouvre demain.

On remarquait la présence de M. le chanoine Albert Valois, chancelier du diocèse de Montréal; M. l'abbé Ernest Savigneau, P. S. S.; Mme Edouard Montpetit, M. Georges Savoy; M. Hector Desjardins; M. Paul Seurot, de l'Union Nationale française; M. Léon Marchal, conseiller de France; le général F. M. Gaudet; M. Emile Vaillancourt; M. Ernest Savard; M. Charles Moncel; M. Avila Raymond; M. Marcel Nougier, M. le notaire Leroux et nombre d'autres.

Après les discours, la fanfare des Fusiliers Mont-Royal, dont le concours avait gracieusement été prêté par le lieutenant-colonel M. Dorval, V. D., fit entendre quelques airs militaires.

Mgr Camille Roy à Poitiers

Poitiers, France, 31. (S. P. C.) — Mgr Camille Roy, recteur de l'Université Laval de Québec, Canada, a inauguré hier matin une journée franco-canadienne dans cette ville, en parlant du Canada devant les étudiants du collège catholique. Il a visité ensuite les maisons ancestrales des principaux Poitevins qui émigrèrent en Nouvelle-France au début de la colonie.

Hier après-midi, Mgr Roy a prononcé une conférence à l'Université de Poitiers, sur le côté français de l'histoire canadienne. Le 6 avril, Mgr Roy ira à Caen où il prononcera une conférence à l'Université de cette ville. Il a l'intention de passer les Jours Saints et la semaine de Pâques à Rome.

La semaine de 5 jours aux Etats-Unis

Washington, 31. (S. P. A.) — Le comité judiciaire du Sénat des Etats-Unis a approuvé hier le bill du sénateur Black, démocrate de l'Arkansas, qui établit la semaine de cinq jours à la journée de six heures obligatoires. Le bill a été soumis aussitôt au Sénat avec un rapport disant qu'il aura pour effet de procurer du travail à 6,000,000 de personnes et de contribuer à rétablir l'espérance et la confiance par tout le pays. Le vote a été de 11 à 3. Les adversaires du bill ont prétendu qu'il est inconstitutionnel.

Une session de 41 jours

Regina, 31. (S. P. C.) — La Législature de la Saskatchewan a accompli le tour de force d'étudier une centaine de mesures au cours d'une session qui n'a duré que 41 jours. Elle s'est prorogée hier après avoir adopté en toute hâte toute une fournée de bills d'importance secondaire.

Adoration nocturne

Les adorateurs sont convoqués pour deux réunions: 1. Dimanche, le 2 avril, à l'église de la Pointe-Saint-Charles, pour 8 heures; 2. Mardi, le 4, à l'église Saint-Laurent, pour 8 heures.

Si vous voyagez...

adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES. LE DEVOIR. Billets ems pour tous les pays au tarif des compagnies paquebots, chemins de fer, autobus. Aussi hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. Téléphone: RABOUR 1241.

L'électricité à la campagne

L'avis d'un ingénieur

M. Huet Massue, ingénieur adjoint à la Shawinigan Water and Power Co., à Montréal, nous fait tenir pour publication, en marge d'un récent article de M. Albert Rioux, président de l'U. C. C., la lettre suivante:

The Shawinigan Water & Power Company
Power Building. — Craig St. West
Montreal, Canada

le 29 mars 1933

M. le Directeur du Devoir,
Montréal, Qué.

Cher monsieur,

Je désirerais de nouveau solliciter l'hospitalité de votre journal pour mettre au point un article paru le 28 courant, intitulé "Encore l'électrification rurale" et signé par M. Albert Rioux, président de l'U. C. C.

Dans cet article nous lisons:

"Ce serait grâce aux profits prélevés dans les villes que les monopoles peuvent consentir des taux de faveur à la classe agricole."

"C'est un principe faux. Une politique d'électrification rurale ne peut se baser sur l'exploitation des villes au bénéfice des campagnes."

"L'Hydro Electricque Ontarien ne a pas besoin de recourir à des procédés aussi arbitraires pour offrir aux cultivateurs des taux plus avantageux que chez nous."

Quoi qu'en dise M. Rioux, le principe n'est pas faux. En effet, l'électrification rurale intense en Ontario n'a été rendue possible qu'au moyen de la contribution de \$10,000,000 pris à même le fonds consolidé de la province.

A la page 67 du 23ème rapport annuel de la Commission Hydro-électrique d'Ontario, on peut lire:

"The grants in aid and guarantees given make it possible to extend hydro-electrical power service to those engaged in and connected with agricultural pursuits in less densely populated districts where otherwise such service would not be financially feasible."

Cette dette de \$10,000,000 est portée surtout par les citoyens des villes d'Ontario, et ceci au bénéfice de la population rurale.

Les quelque \$500,000 d'intérêt que doit payer annuellement la province d'Ontario sur ces \$10,000,000 affectés à l'avancement de la distribution rurale sont aussi payés en majeure partie par les citoyens urbains. En effet, ces \$500,000 d'intérêt sont prélevés en taxes, dont la plus grande partie est payée par les citoyens des villes.

La population urbaine paie donc indirectement au gouvernement d'Ontario ce que celui-ci ne charge pas pour le service de l'électricité dans les districts ruraux.

Pour ce qui concerne les taux plus avantageux dans Ontario que chez nous, je crois que M. Rioux n'a pas bien compris ce que je lui faisais remarquer dans un article paru dans le Devoir du 16 courant, à savoir que 95% de tous les consommateurs-fermiers dans le système Shawinigan paient moins qu'ils ne paieraient dans Ontario et cela malgré l'aide donnée par la province d'Ontario à la distribution rurale.

Une analyse du coût de l'électricité pour la classification 3 en Ontario et son équivalent dans le système Shawinigan montre ce qui suit:

Consommation mensuelle en kWhrs	Coût Ontario	Shawinigan
20	3.58	1.38
40	4.66	2.46
60	5.09	3.54
80	5.46	3.99
100	5.81	4.44
125	6.26	5.00
150	6.71	5.57
175	7.16	6.13
200	7.61	6.69

Nous y voyons que le coût de l'électricité pour le fermier est de beaucoup meilleur marché dans le système Shawinigan qu'en Ontario. Dans le 23ème rapport de la Commission Hydro-électrique d'Ontario, à la page 79, nous avons une description de la classification 3. Elle se lit comme suit:

Class III. "Farm service. Light. — Includes service for lighting of farm buildings, power for miscellaneous small equipment, power for single-phase motors not exceeding 3 horse power and electric range — Range and motor are not to be used simultaneously."

Le service donné dans le système Shawinigan est absolument comparable: le poêle électrique et les moteurs peuvent cependant être utilisés simultanément.

Se fondant sur un rapport de M. Alex. Larivière, où il était question de moteurs de 5, 7 1/2 et 10 chevaux vapeur, M. Rioux écrit:

"C'est dire que nos compagnies ont élaboré leur système de distribution électrique sans tenir compte des besoins de l'agriculture. Dans notre province, la mieux pourvue de ressources hydrauliques, l'électricité, comme source de force motrice, est considérée comme de luxe pour les cultivateurs."

Cette assertion ne donne pas une idée juste de la situation. Même s'il n'est pas économique de se servir de moteurs de 5, 7 1/2 et 10 chevaux-vapeur sur les fermes ordinaires, il ne faut pas conclure que la force motrice électrique est un luxe pour les cultivateurs.

En effet, ces moteurs relativement puissants sont utilisés seulement pour un nombre très restreint d'opérations: ainsi, le sciage du bois, le remplissage des silos, le battage des grains et quelques au-

tres. Par contre, les machines agricoles pour l'opération desquelles l'adaptabilité de l'électricité rend des services notables aux cultivateurs sont celles qui requièrent des petits moteurs: les traveuses mécaniques, les barattes, les écrémeuses centrifuges, les moulages, les pompes à l'eau, les tondeuses, les réfrigérateurs et une quantité d'autres machines munies de moteurs variant de 1-8 à 1-12 chevaux-vapeur.

Partout, dans le système Shawinigan, le tarif affectant la consommation de tous ces petits moteurs est le même que le tarif domestique rural; et par conséquent le coût d'opération de ces moteurs est, comme nous l'avons démontré déjà, moins élevé dans le système Shawinigan qu'il ne serait dans les districts ruraux d'Ontario.

Quant à l'achat des moteurs, celui des accessoires et de leur installation, si cela entraîne des déboursés considérables dans le cas de moteurs relativement puissants, il n'en est pas de même pour les petits moteurs. Le cultivateur de la province de Québec est très ingénieux. Et pour ne citer qu'un cas, nous donnerons celui d'un cultivateur qui se servait du même petit moteur de 1-4 chevaux-vapeur pour actionner une machine à laver, une brosse mécanique pour laver les bouteilles à lait, un extracteur à miel, une pompe à l'eau et une tondeuse. Le coût d'un tel appareil n'est sûrement pas prohibitif.

Comme M. Rioux le dit si bien, ce ne sont pas les taxes qui arrêtent l'expansion de l'électrification rurale dans notre province.

Nous ajouterons que ce manque d'expansion est dû surtout à des conditions géographiques et économiques incontrôlables.

(Signé) H. MASSUE,

Ingénieur adjoint.
The Shawinigan Water & Power Company.

Tout propriétaire d'auto doit payer patente...

(Suite de la 1ère page)

Le bill de Québec

M. Stockwell a aussi présenté un bill pour amender la loi concernant la loi des bâties et des jurés. On passe ensuite à la deuxième lecture des amendements apportés par le Conseil législatif à la charte de la cité de Québec. M. Oscar Drouin, parrain du bill, s'occupe à la disposition de la clause accordant à la ville le droit d'établir des bureaux spéciaux de vote et il propose que cette clause soit ajoutée au bill. La Chambre décide selon les vœux du député de Québec-Est.

La Chambre étudie ensuite en comité plénier le bill 93 concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal dont le parrain est M. Irénée Vautrin, député de Saint-Jacques.

M. Vautrin fait adopter un amendement par lequel la durée du stage des commissaires est réduite à deux ans, à l'exception du président qui reste en fonctions pendant cinq ans.

L'abolition du grand jury

Le premier ministre propose alors rien moins que l'abolition du grand jury. Nous constatons que c'est un rouage inutile, explique M. Taschereau. La justice peut se passer de ce tribunal parce qu'il y a une enquête devant le coroner, enquête devant le magistrat, puis devant le petit jury. Le juge remplacera le grand jury et verra s'il y a matière à procès.

On a aboli ce rouage en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et le chef de l'opposition, en Ontario, a voté un projet de loi semblable, projet qui a reçu l'approbation du procureur général, M. Price. En Angleterre, on a nommé une commission pour étudier ce problème et les commissaires ont conclu à l'infirmité du grand jury. Le tribunal équivalent, en France, est aboli depuis un siècle.

Je crois donc que nous ferons un pas dans la bonne voie. Ce rouage nécessite l'assignation d'un bon nombre de citoyens et la comparaison des témoins une fois de plus. Il en coûte annuellement \$15,000 au gouvernement. On simplifie donc les procédures et l'on réalise une économie.

M. Duplessis: Le premier ministre déclare que le grand jury est un rouage inutile. N'oublions pas que les grands jurés doivent avoir une qualification particulière et que leur rôle n'est pas le même que celui du jury du coroner et celui du magistrat. Le grand jury déclare si réellement l'accusé doit comparaître devant ses pairs et si la preuve est suffisante pour que l'accusé subisse son procès. C'est une garantie. De plus, les grands jurés ont le devoir de visiter les édifices publics, de faire des suggestions au gouvernement qui peut en avoir besoin.

On cite l'exemple des autres provinces. En Ontario, ce n'est pas si certain que l'on abolisse cette institution. Quant à l'Alberta, le Manitoba et autres, est-il bon que nous suivions leur exemple? On parle de la France. Le code criminel n'est pas sur le même principe. Sous le droit français, le prévenu est présumé coupable et doit prouver son innocence. Le droit anglais charge la couronne d'établir la culpabilité.

On enlève un droit d'appel à l'accusé

Les inconvénients du grand jury sont amplement compensés par les avantages. En le supprimant, on enlève comme un droit d'appel à l'accusé. Le magistrat déclare qu'un tel droit subir son procès. Le grand jury, les pairs du prévenu peuvent casser le jugement du magistrat. Je ne crois pas que ce soit une bonne mesure que celle qui présente le premier ministre,

OUVERTS
LE SAMEDI SOIR
jusqu'à 10 heures

MESSIEURS,

samedi est votre
jour d'aubaines

Choix d'un paletot ou d'un complet 2 pantalons

POUR

\$15

CHACUN

Nous lançons ici une vente de haute importance, à l'approche de PAQUES. On pourra difficilement trouver une meilleure qualité de marchandise et des tissus plus en vogue à un aussi bas prix.

Les paletots de printemps sont aussi de haute confection. Si vous n'êtes pas encore tout à fait prêt à effectuer un tel achat, cette vente est si opportune et le prix tellement avantageux que vous réaliserez vite l'économie qu'elle représente.

Vous trouverez exactement la taille, la nuance et le modèle qui vous avantagera le plus.

Complets 2 pantalons en worsted de nuances en vogue pour le printemps. Coupe soignée, épaules plus larges et collet s'ajustant bien à l'arrière.

Dupuis Frères
Albert Dupuis, président.
A.-J. Dugal, g.-g. et dir. géral. Armand Dupuis, sec.-trés.

Paletots de tweeds rugueux ou de cheville. Choix de très nouveaux dessins. Modèles "Slip-on" — "Tube" ou "Raglan". Nouvelles nuances de gris, brun, beige.

Au rez-de-chaussée (De Montigny)

ANNONCES MUNICIPALES

AVIS

DEMANDE A été faite à la CITE DE MONTREAL, par Peck Rolling Mills, No 851 Mill, pour permission d'installer un réservoir à gazoline pour usage personnel, sur les lots Nos 522 et 523, quartier Ste-Anne, No 851 Mill.

Toute opposition à cette demande doit être communiquée dans les dix jours, à J.-ETIENNE GAUTHIER, Greffier de la Cité.

Montréal, 31 mars 1933.

AVIS

DEMANDE A été faite à la CITE DE MONTREAL, par Dr A. Landry, No 6661 Blvd. Monk, pour permission d'emmagasiner et vendre de la gazoline, sur le lot No 3929, subdivisions 10 et 10a, quartier St-Paul, Avenue de l'Eglise, (Entre Hadley et St-Paul).

Toute opposition à cette demande doit être communiquée dans les quinze jours, à J.-ETIENNE GAUTHIER, Greffier de la Cité.

Montréal, 31 mars 1933.

gent son nom pour "Le Synode du diocèse de Saskatoon".

loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu (Impôt spécial);

loi modifiant la Loi de la déduction sur les traitements, 1932;

loi pour faire droit à Margaret Borham Willson;

loi pour faire droit à Clarence Eldon Durham;

loi pour faire droit à Maurice Pashlink Simon, autrement connu sous le nom de Maurice Simon Pashlink;

loi pour faire droit à Marjorie Elizabeth Rae Dixon;

loi pour faire droit à Joseph-Adrien Desmarieau;

loi pour faire droit à Henry Norman Bethune;

loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu;

loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier (juridiction exclusive);

loi modifiant la Loi des billets du Dominion;

loi concernant "The Saint Nicholas Mutual Benefit Association" et changeant son nom pour "Ukrainian Mutual Benefit Association of Saint Nicholas of Canada";

loi concernant des mesures de secours;

loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1933.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 rue Notre-Dame est, Montréal. (Téléphone: HARBOUR 1241).